

Editorial



Un congrès actif sous tous rapports

« Corps en voie d'extinction », « entrée en résistance », « instinct de survie », « mobilisation générale », « fin de règne » et « sursaut d'orgueil » tels étaient les vocables que m'inspirait la rédaction du rapport moral que je présenterai lors du congrès de Dijon.

Désireux d'informer les congressistes sur l'actualité, sans les désinformer, même si la méthode est à la mode, j'ai choisi un ton plus « soft », une fois n'est pas coutume, sans utiliser pour autant la langue de bois.

Comme depuis plusieurs années le rapport d'activité servira de trame à mon rapport moral.

Mais à cette date de l'année syndicale un œil critique peut être porté sur notre activité et sur son environnement.

L'annonce d'un CTPM dans les jours à venir, une rencontre avec la directrice des ressources humaines (DRH) début octobre, porteurs sûrement l'un et l'autre d'interrogations, justifient que mon rapport ne soit bouclé qu'à la veille du Congrès.

Nul ne peut nier l'impact de la RGPP sur le fonctionnement des services et des établissements ; cet impact aura même atteint notre propre fonctionnement syndical, plus que de raison à mon goût.

La même RGPP aura tout autant impacté la vie intersyndicale, voire interfédérale, laissant croire à une union sacrée, artificielle de mon point de vue.

Une certitude cependant, révélatrice implacable, la RGPP aura confirmé les courtes limites d'action de notre administration, limites réduites, si cela était possible, par l'envergure des acteurs qui sont sensés nous « défendre ».

« Aide toi, le ciel t'aidera », semble devoir être notre salut.

Lâchés par notre propre administration, oubliés par des élus pour lesquels notre champ professionnel n'est pas vraiment une priorité, ignorés par des usagers aveuglés par les discours démagogiques du « moins d'Etat », notre cause semble bien mal engagée.

Le congrès de Dijon doit être le congrès de la lucidité mais aussi celui de la combativité.

Des issues existent, des portes s'ouvrent dans les projets les plus inquiétants pourvu qu'on ait le courage de les regarder en face et la volonté de travailler ensemble.

A bientôt à Dijon pour la revue des effectifs.

Philippe CHAUSSIER
Secrétaire général

N° spécial - CONGRES 2009
DIJON - Du 22 au 24 Octobre 2009

Sommaire

pages

♦ Editorial du secrétaire général	1
♦ Rapport d'activité du bureau national	2
Préparation du Congrès	
♦ Programme prévisionnel	20
♦ Règlement du congrès	21
♦ Eléments introductifs — commission n° 1 — Champ professionnel	22
♦ Eléments introductifs — commission n° 2 — Affaires statutaires et corporatives	23
♦ Eléments introductifs — commission n° 3 — Vie syndicale	25
♦ Documents financiers :	
- Compte de résultat 2008 & 2007	27
- Bilan 2008	28
- Proposition de cotisation 2010	
- Taux et recettes de syndicalisation	
- Proposition de budget 2010	29
Affaires corporative	
♦ Revue générale des effectifs	30
Section des retraités	
♦ Il y a quarante ans	30
♦ Ce fut « Jeunesse et Sports » Par Gilbert BARRILLON	31
Hommage à nos collègues disparus	
♦ Edouard SOLAL	31
♦ Jean-Claude CHAMPIN	
♦ Eugénie DEJEAN	
♦ POUVOIR, pour le Congrès	32

(à photocopier, renseigner et renvoyer, si nécessaire)

Rapport d'activité du bureau national - 2008 / 2009

I - Vie syndicale, fonctionnement du bureau national et des autres instances syndicales

1.1 Des syndiqués au SEJS

La progression du nombre de collègues syndiqués au SEJS l'an dernier avait été assez significative et exceptionnelle, passant de 172 (au 31 décembre 2007) à 198 (au 10 septembre 2008), pour arriver en fin d'année à 202, soit plus de 21 % d'augmentation. La proportion de syndiqués était de 48 % du corps des IJS (425), en incluant les 34 collègues en détachement (qui, sauf exception, ne se syndiquent pas ou plus). En les soustrayant, elle atteint environ 52 %.

Deux éléments nouveaux interviennent en 2009 : après les 18 collègues partis en retraite en 2007-2008, 14 les ont rejoints entre le 1er septembre 2008 et le 1er mai 2009 et le nombre de détachements a encore augmenté (13 pour la même période, plus 2 mises à disposition), le tout sans aucun remplacement ; par ailleurs, suite au refus du SNAPS de signer un protocole avec le SEJS pour la syndicalisation des collègues non IJS sur emploi statutaire de direction, contrairement au SEP et à A&I, le SEJS n'a pas conservé dans ses effectifs d'adhérents les 6 collègues concernés (il les a considérés comme des sympathisants et continue, à ce titre, à leur adresser la communication syndicale). Ces deux éléments devraient normalement amener en 2009 à une légère baisse de l'effectif des syndiqués, en valeur absolue.

C'est ce que l'on constate actuellement : au 15 septembre 2009 le nombre de syndiqués 2009 s'élève à 186, soit une dizaine de moins que l'année précédente, à pareille époque. On note toutefois l'adhésion de 14 nouveaux syndiqués.

Ces chiffres seront actualisés lors du congrès et en fin d'année, certains collègues renouvelant tardivement leur adhésion. Il est néanmoins probable qu'en proportion l'effectif de syndiqués demeure au moins équivalent à 2008, voire légèrement supérieur, ce qui est satisfaisant.

1.2 Du bureau national (BN) et du conseil national (CN)

Le bureau national (BN) du SEJS est constitué depuis maintenant deux ans (depuis le congrès de Sévrier de 2007) de 15 membres, auxquels il convient d'ajouter le ou les représentants de la section des retraités, ainsi que les délégués (titulaire et suppléant) des sections des directeurs régionaux et d'établissement, soit une vingtaine de membres en configuration plénière. Comme chaque année depuis 2007, le BN procédera, lors du prochain congrès, à Dijon, au renouvellement de la moitié de son effectif.

De même, comme en 2007-2008, le BN se sera réuni huit fois en 2008-2009 (soit une fois de plus que 2006-2007) depuis le dernier congrès de La Rochelle (18 novembre, 22 décembre, 22 janvier, 11 mars, 5 mai, 25 juin, 12 septembre, 21 octobre, à la veille du congrès de 2009).

Compte tenu des contraintes des uns et des autres, l'effectif des actifs présents a régulièrement été de l'ordre de 15, un peu moins lors des BN du deuxième trimestre 2009. Il est à noter que le calendrier prévisionnel des réunions de BN a été respecté, sauf pour décembre, où il a semblé à tous opportun de programmer une réunion décalée de quelques jours, compte tenu de l'actualité administrative particulièrement chargée (RGPP et annonce de la fermeture de plusieurs CREPS, notamment).

Les comptes-rendus (CR) de réunions de BN ont été adressés par voie télématique, dans les semaines suivantes, à tous les syndiqués. Les projets de CR de réunions du BN ont tous été soumis à l'avis des membres du BN avant envoi aux syndiqués.

Le Conseil National se sera réuni deux fois dans l'année, conformément aux statuts du SEJS, soit le 12 mars et le 22 octobre 2008, avant le congrès plénier. Le CN du 12 mars s'est tenu, symboliquement et délibérément, à l'INJEP pour la dernière fois, le site de Marly-le-Roi ayant été fermé cet été. Ce CN a été l'occasion d'une rencontre riche et émouvante avec les syndicats de l'INJEP, à qui le SEJS a manifesté son soutien.

La section des retraités a été constamment représentée et active au cours de nos réunions, avec Rémi VIENNOT, secrétaire général. Comme au cours des années précédentes, nous avons pu apprécier ses avis, apports et comptes-rendus ; nous l'en remercions sincèrement.

Les sections thématiques nationales des directeurs régionaux et des chefs d'établissements ont continué à fonctionner, avec notamment un suivi régulier avec les associations professionnelles correspondantes. Yannick BARILLET nous apporte une aide précieuse en participant aux réunions RGPP (sur les emplois fonctionnels, notamment) et dans le cadre de son rôle de préfigurateur des DRCSJS, même si sa présence lors des réunions de BN est rendue d'autant plus difficile, vu sa charge de travail.

La répartition des tâches au sein du BN du SEJS s'est faite pour une large part au congrès d'octobre 2008, sur les bases de la structuration antérieure. Elle a été précisée lors des BN suivants et diffusée aux collègues syndiqués par courriel. Le BN a fonctionné globalement comme cela, jusqu'à présent, avec les commissions suivantes : Affaires corporative (Statuts et carrières) ; Communication et Vie syndicale ; Affaires professionnelles, avec les secteurs Formation - Emploi, Sport, JEP, Vie Associative, Administration.

II - Communication

Isabelle BECU-SALAÜN a poursuivi la mise à jour et l'amélioration du site internet. Max PINSON s'est proposé pour l'aider dorénavant dans cette tâche. Les comptes-rendus de BN ont été rédigés par Michel CHAUX, souvent avec l'aide de Philippe BERTRAND, Jean-Marie BONNET, Anne SCHIRRE, Patrick BRUGGEMAN ou d'autres collègues, y compris Rémi VIENOT pour les retraités. Ils ont été adressés à tous les syndiqués assez rapidement, par courriel, après qu'il a été donné suite aux principales décisions prises.

Il en a été de même pour les comptes-rendus d'autres réunions (CTPM, réunions avec le cabinet et/ou l'administration), habituellement rédigés par le permanent, sous le contrôle des collègues concernés. L'urgence et l'importance des dossiers ont amené, de fait, un changement dans les méthodes de communication. Notre publication SEJSInfo a été moins fréquente (2 numéros, plus un n° spécial « photographique » relatif à la manifestation du 16 décembre 2008, devant le ministère), au lieu de 4, habituellement). Le support « Flash-Info » n'a pas été utilisé en 2009 (3 à 4 n° par an en 2007 et 2008).

Par contre la communication par courriel et celle relayée par divers médias spécialisés (La lettre informatique des acteurs du sport, La lettre de l'économie du sport, le blog RGPP, principalement), ont été particulièrement importantes, significativement plus que les années précédentes.

Ainsi, sur 10 mois, d'octobre 2008 à août 2009, pas moins de 103 courriels ont été adressés aux membres du BN, 54 à l'ensemble des syndiqués, 11 à l'ensemble des collègues, 15 aux membres du CN, 12 aux membres de la CAP ou de la CCP.

Les analyses ou publications du SEJS ont été reprises quinze fois dans « La Lettre (informatique, hebdomadaire, et gratuite) des acteurs du sport ». Le SEJS continue à remercier son responsable, Patrick BAYEUX, toujours très attentif à notre égard et sollicitant fréquemment nos analyses.

Il y a eu également une douzaine de reprises de communication du SEJS dans le « Blog RGPP » et deux articles citant abondamment les analyses du SEJS dans « La lettre de l'économie du sport » (sur le budget et le rapport annuel de performance du ministère). Certains journaux de la presse régionale ont quelquefois fait de même.

Par ailleurs le secrétaire général du SEJS et/ou le permanent ont été sollicités à plusieurs reprises par des publications telles que « Le Monde » ou « Acteurs publics », pour faire part de leurs analyses ou les préciser.

Tout cela contribue au rayonnement du SEJS, qui, indicateur intéressant, est maintenant systématiquement sollicité par le rapporteur du budget du sport de l'Assemblée Nationale sur ses analyses politiques et budgétaires.

Les représentants des personnels continuent à envoyer les relevés de décision des CAP dans les heures qui les suivent et, si nécessaire, un CR plus circonstancié peu après. Le SEJS y est particulièrement attaché compte tenu de l'importance que revêtent pour les collègues les décisions qui y sont prises par l'administration. Les collègues peuvent y lire combien et comment les avis de leurs représentants sont pris en compte ... Comme antérieurement, sauf exceptions rarissimes, aucun écrit, aucune communication du SEJS n'ont jamais été produits sans que les membres du BN n'aient pu faire part de leurs avis préalablement, même si, parfois, les délais de concertation furent très courts, du fait de l'actualité. Mais les NTIC compensent pour partie cet inconvénient.

III - Travail intersyndical, vie fédérale, relation avec nos partenaires

Le travail intersyndical mené cette année entre les syndicats de l'UNSA-éducation, FO, la CGT et la FSU, autres syndicats représentés au CTPM, s'est notamment concrétisé dans la lettre adressée aux ministres avant le CTPM du 16 décembre 2008 (sur la base du projet du SEJS, d'ailleurs). Curieusement, le SGEN-CFDT n'a pas voulu s'associer à cette action commune, mais a repris pour son compte le projet du SEJS, sans citer ses sources ... La collaboration était davantage efficace l'année précédente, mais notre correspondant habituel au ministère a été muté, suite à la RGPP ... Cela explique sans doute pour partie cela.

Cette mobilisation importante et exceptionnelle du 16 décembre 2008, générée à la suite de la communication du SEJS du 11 décembre, indiquant les fermetures de CREPS envisagées par le ministère, a eu quelques suites début 2009. L'UNSA-éducation a réussi à se positionner comme coordinatrice. Toutefois, le mouvement unitaire s'est peu à peu dilué, notamment dans le cadre des CTP ministériels « réunis en formation commune ».

On notera principalement à ce sujet les points suivants :

- les autres fédérations (SGEN-CFDT, FO, voire la CGT) paraissent mieux s'organiser que les syndicats de l'UNSA pour s'exprimer collégalement en CTPM (même si l'affirmation selon laquelle elles s'exprimeraient au nom des personnels des secteurs de la Santé et de Jeunesse et Sports est souvent un peu « théorique ») ;
- l'attitude de ces fédérations consiste le plus souvent en une opposition systématique à l'administration, y compris le SGEN-CFDT, souvent "leader" à cet égard ; une fédération réformiste comme l'UNSA a quelques difficultés à se positionner dans le contexte des réunions qui sont proposées, et que ces autres fédérations boycottent presque systématiquement ; leur propension à évoquer des points hors sujets par rapport à l'ordre du jour rend le dialogue social encore plus difficile ;
- le secteur de la Santé ayant 15 membres titulaires représentant les personnels en CTPM, alors que celui de Jeunesse et Sports n'en a que 10, les CTPM réunis « en formation commune » sont fréquemment boycottés, du fait de la position majoritaire du secteur de la Santé ;

- malgré des initiatives prises il y a plus d'un an par le SEJS, reprises par le SEP en avril 2009, les syndicats de l'UNSA éprouvent encore de réelles difficultés à se coordonner.

La recomposition territoriale induite par la RGPP impose une réorganisation syndicale territoriale, qui s'avère actuellement difficile à envisager.

Ces points devront être évoqués au prochain congrès, dans le contexte des décisions ou orientations gouvernementales relatives à la réforme du "dialogue social", aux nouvelles règles de gestion des personnels induites par la RGPP, à la nouvelle mobilité des fonctionnaires, etc.

On notera également qu'une autre déclaration intersyndicale a vu le jour, en juillet 2009, sous forme de déclaration commune ...

Cette année, seules les sections régionales du Nord-Pas-de-Calais et Picardie, réunies en inter-région, ont souhaité associer le permanent, chargé de la vie syndicale, à l'une de leurs réunions (tenue le 24 octobre 2008). Le bilan en a été très positif, comme l'année précédente. Quelques délégations régionales font part au permanent de leurs travaux, interventions et réunions syndicales. Sur ce point, le bilan est assez inégal.

Les relations avec l'UNSA et l'UNSA-fonctionnaires se sont développées cette année, pour la première fois depuis longtemps : présence du permanent au CA de l'UNSA (13 mai), d'Edwige BAKKAUS aux CA de l'UNSA-fonctionnaires.

Le travail avec la fédération demeure maintenant régulier, du fait de l'implantation « francilienne » du permanent, présent à presque toutes les réunions de l'exécutif fédéral national (EFN), au bureau national (26 mai), au conseil fédéral national, et à de nombreuses réunions techniques (avec les ministres et/ou leur cabinet, ou avec l'administration). Le SEJS, via son permanent, a été associé comme intervenant dans des formations syndicales organisées par la fédération (sur la RGPP, notamment). La qualité des rapports s'en ressent : les analyses du SEJS sont très souvent reprises au titre de la fédération. On ne peut que s'en féliciter, même si l'on peut regretter que dans certains conflits internes qui nous opposent au SNAPS la fédération éprouve de réelles difficultés à anticiper, coordonner et arbitrer.

Le SEJS entretient par ailleurs des relations régulières et très satisfaisantes avec l'UNSA-sport, notamment sur les questions de formation et certification.

Le SEJS a poursuivi les efforts engagés l'année précédente pour entretenir des relations plus approfondies avec certains de ses partenaires, soit en participant à des réunions (Jeunesse au Plein Air, avec maintenant la présence régulière de Max PINSON, comité d'histoire, avec la présence du permanent, notamment, etc.), soit en les sollicitant, comme le CNOSF sur la question des formations et certifications, suites à des initiatives très contestables du cabinet. Tout cela est certainement un bon investissement pour le rayonnement du SEJS.

IV - Participation aux commissions administratives paritaires (CAP)

Comme en 2008, l'année a été particulièrement pauvre en CAP : une de promotion le 28 avril, une de mutation le 10 juin, cette dernière ayant été laborieusement acquise après plusieurs interventions du SEJS, l'administration ayant imaginé un temps que la RGPP pouvait l'en dispenser ! Elle s'est tenue à une date légèrement plus précoce que l'année précédente (23 juin), à la limite, toutefois, pour que les personnels mutés au 1er septembre puissent gérer sereinement leurs opérations de déménagement.

Tout cela participe de la gestion calamiteuse de notre corps, initiée par la DRHACG et le cabinet depuis plusieurs années !

Ces deux CAP ont néanmoins été denses et importantes ; pour plus

de détails, on se reportera aux CR circonstanciés diffusés à tous les syndiqués par le SEJS, seul syndicat à le faire parmi les deux représentés en CAP...

4.1 CAP de promotion du 28 avril 2009

On notera également que seul le SEJS est intervenu auprès de l'administration pour faire augmenter le nombre de promovables, notamment à l'échelon spécial, ce à quoi il a partiellement réussi.

Lors de cette CAP de promotion du 28 avril, le SEJS a également rappelé son analyse de la situation. Elle est de plus en plus catastrophique pour la gestion du corps et le fonctionnement des services, en l'absence de concours depuis trois ans et en absence de tout remplacement, la liste d'aptitude étant par ailleurs bloquée (malgré des possibilités de recrutement de profils adaptés), faute de concours également (40 postes « volatilisés » depuis septembre 2008).

Il a souligné les effets pervers de cette situation et l'affaiblissement de notre ministère dans le contexte (concurrentiel entre administrations) de la RGPP. Les services ont été obligés de se concentrer sur les dossiers régaliens et d'abandonner de plus en plus les missions de cohésion sociale (développement), ce qui est paradoxal et problématique dans le contexte de création des DRJSCS et des DDI chargées de cohésion sociale.

En la personne de D. WATRIN, président de séance pour la circonstance, l'administration a dit connaître les analyses du SEJS, et les partager.

Le SEJS a répondu que si les analyses étaient (enfin) partagées, lui n'en partageait pas pour autant la responsabilité, l'administration n'ayant jamais pris en compte ses alertes réitérées.

L'administration a tenté de se "dédouaner" en disant ne faire que mettre en œuvre les décisions politiques.

Le SEJS lui a rappelé son rôle important de proposition. Elle ne peut dégager toute sa responsabilité.

Il a rappelé son souhait de programmation d'un concours 2010 et lui a demandé ce qu'elle envisageait de faire mais n'a pas obtenu d'engagement formel ferme et daté.

4.2 CAP de mutation du 10 juin 2009

La CAP de mutation du 10 juin a été l'occasion d'un échange approfondi avec Mme KIRRY, nommée officiellement quelques heures après directrice des ressources humaines (DRH), dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la santé et des Sports, induite par la RGPP. Là encore, on se reportera pour plus de détails au CR détaillé de cette CAP.

Mme KIRRY a profité de cette CAP pour répondre à plusieurs questions écrites posées par le SEJS sur les thèmes suivants, copie de ces questions ayant été diffusées par courriel aux syndiqués :

- taux de promotion des IJS (le SEJS en demandant une augmentation significative, notamment pour le passage de la seconde à la première classe) ;

- nomination des préfigurateurs des DDI ;
 - garanties ministérielles accordées aux collègues détachés sur emploi fonctionnel ;
 - avenir du corps des IJS ;
- mutation des personnels de direction d'établissements "impactés" par leur suppression (INJEP et CREPS).

S'agissant des opérations de mutation, le SEJS a indiqué à l'administration que, globalement, ses propositions de nomination individuelle ne lui posaient pas de problème. Toutefois, il a constaté que l'administration fonctionnait (comme elle l'a fréquemment fait dans le passé) avec deux poids et deux mesures. En effet, dans certains cas l'administration s'opposait à la nomination de collègues en la justifiant par la situation de pénurie de leur service d'origine, alors que dans d'autres cas elle acceptait des mutations qui conduisaient à l'absence de tout inspecteur dans le service considéré.

Compte tenu de cette différence de traitement, pénalisante pour certains collègues, le SEJS s'est largement exprimé mais n'a pas voulu prendre part au vote.

Le SGEN-CFDT a voté favorablement, avec l'administration, sans commentaire particulier.

Le SEJS a demandé un mouvement complémentaire au cours du dernier trimestre 2009, compte tenu de situations non réglées. L'administration a laissé entendre que ce serait sans doute possible.

On notera que ces CAP ont été l'occasion pour le SEJS d'utiliser les barèmes (distincts pour les mutations et les promotions) adoptés aux congrès de Sévrier

et Vichy. Cela a demandé un important travail de collecte et de traitement des informations, assuré principalement par Isabelle BECU-SALAÜN, Edwige BAKKAUS, Laurent de LAMARE, Eric LEDOS, avec l'aide du permanent.

On notera également qu'il a été procédé à la titularisation d'un collègue (Yves HOCDE), après contacts entre l'administration et les RP de la CAP, sans qu'il soit nécessaire de la réunir à Paris.

Il faut enfin signaler que, pour la première fois, les mutations et nominations de chef de service déconcentré de la Jeunesse et des Sports ne sont plus évoquées en CAP (dans un contexte où les postes non pourvus seraient de l'ordre d'une quinzaine ...). Plusieurs raisons à cela :

- Evoquer ces questions était un usage à J&S et non un droit (ce que le DRHACG rappelait régulièrement aux représentants des personnels (RP), comme une faveur qu'il leur faisait ...). Dans la mesure où ces nominations concernaient environ la moitié du corps, cet usage était largement justifié, sauf à ne pas vouloir traiter en CAP des questions générales de gestion du corps ... Ce n'était pas le cas au ministère de la Santé, où la CAP n'est pas consultée (mais la proportion d'IASS dans les emplois de direction est nettement plus faible). La nouvelle administration, commune, semble s'aligner sur le « moins disant » en matière de dialogue social.
- Comme le disaient en substance, en septembre 2008, J. NIZRI (du cabinet, à l'époque) et H. CANNEVA (DRHACG, à l'époque), « moins il y aura de directeurs à « recaser » (dans le

cadre de la RGPP), mieux on se portera » ...

- Le système de nomination des nouveaux chefs de service, des DRJSCS et des DDI (DDCS et DDCSPP) échappent complètement aux CAP et, parfois même, à nos autorités ministérielles ...
- Plus généralement, les orientations du gouvernement visent à réduire notablement les compétences des CAP (c'est réussi), en les limitant à l'examen des promotions de corps (pour lesquelles les RP essaient d'influer au mieux sur la gestion de la pénurie), à la titularisation des stagiaires (s'il y a des concours de recrutement ...) et à l'étude des contestations de notation ...

4.3 Renouvellement des représentants des personnels à la commission consultative paritaire des directeurs et directeurs adjoints d'établissement

S'agissant des établissements et donc des commissions consultatives paritaires (CCP), plusieurs réunions se sont tenues, après qu'il a été procédé au renouvellement des représentants des personnels (RP) en mars-avril 2009. Le SEJS a adressé en mars aux collègues concernés sa "profession de foi", en rappelant le travail fait par les RP et le SEJS dans la défense des collègues chef d'établissement.

Comme auparavant, deux postes de titulaires (et deux de suppléants) étaient à pourvoir. Jusqu'à présent, ils étaient pourvus par des collègues du SEJS ou de l'UNSA-éducation (SNAPS).

Cette année, le SGEN-CFDT a voulu présenter des candidats. Toutefois, comme souvent en CAP, il a été amené à construire assez laborieusement sa liste (en étant obligé de faire appel à des collègues non syndiqués).

Il est à regretter que faute d'une mobilisation suffisante des collègues (y compris de certains, pourtant syndiqués au SEJS), le taux d'abstention ait été assez élevé, ce qui a permis au SGEN-CFDT, avec guère plus qu'un quart des suffrages exprimés, d'obtenir la moitié des postes, soit un titulaire (et un suppléant), compte tenu du faible nombre de postes à pourvoir et de la règle électorale "du plus fort reste", applicable pour cette élection.

S'agissant de la liste de l'UNSA-éducation (SEJS), un renouvellement a été opéré, compte tenu des prochains départs en retraite de Patrick BRUGGEMAN et Robert POULIQUEN, que le SEJS remercie pour l'important travail accompli. Ont ainsi été élus comme titulaire Gérard BAUDRY (directeur du CREPS de Champagne-Ardenne) et, comme suppléant, Mathias LAMARQUE (directeur du CREPS d'Aquitaine).

Pour la CCP des directeurs adjoints d'établissement, au titre de l'UNSA-éducation, Gérard LOUCHET (CREPS PACA, site d'Antibes) du SNAPS, a été élu titulaire, Anne SCHIRRER (SEJS) renouvelée dans son poste de suppléante.

4.4 CCP organisées depuis avril 2009

Plusieurs CCP ont été organisées en 2009, mais pour des effectifs très faibles, un seul poste étant à pourvoir à chaque fois (pour le CREPS de PACA, en début d'année pour la direction de l'INJEP le 14 avril et pour le CREPS de Strasbourg le 10 juin). Nonobstant les qualités professionnelles intrinsèques des personnes nommées, on ne peut que regretter que dans tous les cas jamais un personnel membre du corps des IJS n'ait été nommé, malgré les candidatures souvent nombreuses. Est-ce devenu une orientation délibérée ? La prochaine nomination au CREPS de Poitou-Charentes contribuera à répondre à cette question. corps des IJS n'ait été nommé, malgré les



Candidatures souvent nombreuses. Est-ce devenu une orientation délibérée ? La prochaine nomination au CREPS de Poitou-Charentes contribuera à répondre à cette question.

V - Participation aux comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et aux comités techniques paritaires centraux ou ministériels (CTPC - CTPM)

5.1 CHS

En matière de CHS, le SEJS n'a pas été trop sollicité, puisque l'administration n'en a organisé aucun depuis décembre 2007 ! Et le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2007 n'a été transmis aux représentants du personnel qu'au cours du premier semestre 2009. C'est plutôt inquiétant. Le seul fait à signaler, c'est une convocation dans l'urgence des organisations syndicales, en avril dernier, pour une réunion d'information sur les décisions gouvernementales en matière de prévention de la grippe H1N1 (mais ce n'était pas un CHS).

Lors de ce dernier CHS de 2007, le SEJS avait rappelé sa lettre d'octobre 2007, co-signée du secrétaire général de l'UNSA-éducation, demandant une information de tous les personnels ayant travaillé à la tour Olivier de Serres (TOS) sur les risques de leur exposition à l'amiante (et pas seulement ceux qui y travaillaient quand, bien tardivement, des mesures y ont été effectuées), et demandant qu'un contrôle et un suivi préventif soient proposés à ceux qui le désiraient.

Après ce nouveau rappel, malgré les assurances de l'administration pour répondre à cette lettre, aucune suite n'a été donnée à cette demande, deux ans après. Le cordonnier est le plus mal chaussé, paraît-il. Faut-il croire que c'est le ministère de la santé qui se soucie le moins de celle de ses personnels ?

Signalons néanmoins, en matière d'amiante, que le décès de notre collègue Michel DARRAS a enfin été reconnu récemment par l'administration comme une maladie professionnelle, cela après de multiples interventions du SEJS pour soutenir en ce sens la demande de sa veuve. Il est clair que la DRHACG et, sans doute, la Fonction Publique, ont fait ce qu'elles ont pu pour faire traîner l'affaire, en souhaitant peut-être l'enterrer, elle aussi. Mais la détermination du SEJS a été sans faille. Le résultat est là. Les motifs de satisfaction étant rares, il convient sans doute de le souligner ...

5.2 CTPC

Le SEJS est depuis 2009 membre du comité technique paritaire central (CTPC), via son permanent. Les quelques réunions de CTPC qui ont été organisées en 2009 ont porté, quasi exclusivement, sur la réorganisation de l'administration centrale, plus précisément sur la création de la direction des ressources humaines (DRH) et de la direction des affaires financières, juridiques et des services (DAFJS), en substitution (verticale) des directions (transversales) qu'étaient la DRHACG, au ministère de la Jeunesse et des Sports, et la DAGPB, au ministère de la santé.

En plus des questions relatives aux nouvelles affectations des personnels, pour lesquelles l'ensemble des syndicats ont été très vigilants, l'UNSA-éducation et le SEJS se sont battus pour qu'il y ait, enfin, et dans la transparence, une possibilité de mouvement annuel des personnels, ainsi que cela se passe depuis longtemps, sans difficulté de principe, dans nos services déconcentrés. Mais l'administration a continué à "faire la sourde-oreille" sur ce point.

Le SEJS a également, pour sa part, souligné l'absence d'étude préalable des avantages et inconvénients respectifs des organisations verticales et transversales. Il a également pointé l'incohérence de cette réorganisation partielle de l'administration centrale, limitée à deux directions de moyen, sans que soient nul part évoqués leurs liens avec les directions d'objectif et les services du secrétaire général. Cela dénonce une grave faiblesse de projet politique et présente le risque que ces directions travaillent essentiellement pour elles-mêmes.

Autres conséquences, les services se trouvent éclatés géographiquement sur plusieurs sites et, comme on peut le constater actuellement, après quelques mois de fonctionnement de cette nouvelle organisation, les agents de l'administration centrale ignorent (encore ?) largement qui fait quoi parmi leurs collègues. Les réponses sont souvent "*ce n'est pas moi qui traite ce dossier, et je ne sais pas quel bureau et quel collègue le traite*". Cela ne risque pas de faciliter le dialogue avec les services déconcentrés, profondément recomposés par ailleurs au 1er janvier prochain.

Comme cela a déjà été évoqué (cf. § III), l'organisation de CTPC ou de CTPM (cf. *infra*) « en formation

commune" avec le secteur de la santé n'a pas été une réussite, tant s'en faut ! L'effectif devient pléthorique (25 représentants de l'administration, autant pour les personnels, sans compter les suppléants et les experts), ce qui ne favorise pas la communication. Par ailleurs certains syndicats (surtout du secteur Santé) font de l'obstruction systématique, ou développent de longs monologues, souvent hors sujet. Pour des raisons tactiques, ou parce qu'elle ne sait ou ne peut manager correctement l'organisation de ces réunions, l'administration laisse faire. Le résultat est décevant.

Par ailleurs, plus encore que pour certains syndicats du secteur Jeunesse et Sport, les syndicats du secteur Santé ont une propension marquée à vouloir boycotter les réunions de CTPM, mais, néanmoins, à venir en masse à la réunion suivante, où il est convoqué sans nécessité de quorum. C'est incohérent et irresponsable. Le SEJS ne joue pas ce jeu là, mais il est minoritaire.

On notera que, sur certains sujets (arrêtés "boîte à outils RGPP"), "détricotage" des DRJSCS, par exemple), la nouvelle DRH a pris l'initiative d'organiser des réunions techniques préalables aux CTPC ou CTPM. Le SEJS lui avait d'ailleurs rappelé, lors de sa rencontre du 7 avril, l'intérêt de procéder ainsi, condition minimale nécessaire (mais pas suffisante) d'un bon dialogue social.

Toutefois, les bonnes intentions ne suffisent pas. Comme le SEJS le lui a dit et écrit (notamment le 29 mai), d'autres conditions sont aussi à respecter (délais suffisants de transmission des documents à étudier, temps de réunion suffisant, bon management, délais suffisants avec le CTPC ou CTPM, etc.).

5.3 CTPM

L'année 2008-2009 a été ponctuée de cinq CTPM, dont deux en "formation commune" avec le secteur de la Santé, reportés dans la quinzaine suivante faute de quorum, du fait du boycott systématique des syndicats concernés. Certains de ces CTPM ont été "historiques" pour notre ministère, bien malheureusement dans le sens de sa disparition progressive ...

Cela a commencé par le CTPM du 16 décembre, marqué par une grève massive des personnels J&S, et une manifestation d'environ 500 personnes devant le ministère. Le "facteur déclenchant" était l'annonce de la fermeture de 10 CREPS sur 24. Ce CTPM a également été l'occasion pour Jean-Marie BERTRAND,

secrétaire général des ministères sociaux, de faire un point de situation sur la RGPP, et à Hugues MOU-TOUH, directeur de cabinet de Bernard LAPORTE, de présenter le projet de loi de finances 2009 (en diminution de près de 15 %, continue sur trois ans ...). Vu les circonstances (grève et manifestation), ce CTPM s'est terminé avec une très faible représentation des personnels (SGEN-CFDT et FSU), où le plan national de formation (PNF) et la nouvelle gestion du CNDP ont été évoqués.

Le CTPM du 31 mars fut, lui aussi, historique. Il a notamment porté sur la présentation des décrets de dissolution de plusieurs CREPS, la carte des emplois et les arrêtés d'application des décrets "boîte à outils RGPP", relatifs aux primes de restructuration et de départ volontaire. Outre l'intervention liminaire faite par le SEJS au titre de l'UNSA-éducation, un compte rendu très détaillé a été adressé aux syndiqués. On s'y reportera, si nécessaire.

Le CTPM du 4 juin (en "formation commune"), reporté au 11, a notamment porté sur le "détricotage" (expression de l'administration) ou plutôt la "décomposition fonctionnelle" des DRDJS. Le SEJS y est intervenu de manière approfondie et argumentée (cf. documents envoyés avant et après aux collègues syndiqués), sans grande prise en compte par l'administration. Outre son désaccord de fond sur l'intérêt de cette "décomposition fonctionnelle", son pronostic selon lequel on ne pourrait toujours rendre compatibles deux règles distinctes (répartition des effectifs sur la base de 73 % et 27 %, respectivement en DR et DD) et le suivi par les agents de leurs missions s'est rapidement avéré exact ... L'objectif (inavoué) de l'administration centrale était peut-être de limiter autant que possible les effectifs des DDI, sur lesquelles elle aura, à l'avenir, beaucoup moins prise que sur les DRJSCS.

Le CTPM du 7 juillet a principalement porté sur les nouveaux statuts de l'INSEP et de l'INJEP. Le SEJS et le SEP, pour l'INJEP, sont intervenus de manière forte et circonstanciée (se reporter au compte-rendu diffusé le soir même).

Le CTPM du 8 juillet (en "formation commune"), reporté au 17, a traité du décret relatif aux missions des DRJSCS et aux "garanties ministérielles". Notre déception a été grande sur ce dernier point. Par la voix de son secrétaire général, le SEJS l'a exprimé fermement (cf. courriel d'information aux syndiqués du 14 août).

VI - Affaires corporatives

L'ensemble de ces dossiers ont été pour l'essentiels portés par Laurent de LAMARE, secrétaire national chargé des affaires corporatives, assisté d'Eric LEDOS, du permanent, et de la section « affaires corporatives » du BN.

6.2. Gestion du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports

De nos revendications récurrentes

Nos revendications sont claires, précises, étayées et raisonnables (comme, par exemple, l'actualisation du montant des indemnités de sujétions spéciales, non revalorisées depuis 8 ans, ou la création d'une indemnité de responsabilité et d'encadrement pour les IJS, compensée, pour partie, par la suppression de l'indemnité de logement). Elles sont régulièrement exposées et rappelées depuis plusieurs années. Mais cette administration demeure sourde et gère mal ses dossiers, qu'elle oublie ou perd fréquemment.

Un espoir était né en novembre 2007 avec J. NIZRI, conseiller budgétaire du cabinet de Mme BACHELOT. Le DRHACG de l'époque reconnaissait enfin lui-même que ces revendications étaient justifiées et qu'il convenait de s'occuper de la revalorisation du corps de l'inspection, la création du corps de CTPS étant terminée. Un travail important a été engagé avec l'administration en 2007-2008. Nous avons bientôt été profondément déçus. Le SEJS a été la seule force de proposition pour le cabinet, devant une administration défaillante, qui ne tenait pas ses engagements et ne répondait pas aux sollicitations techniques du cabinet ... Cela est devenu évident lors de la réunion du 5 juin 2008.

L'administration et le DRHACG se préoccupant principalement de leur avenir au cours du second semestre 2008, il ne s'est rien passé de nouveau sur ce sujet, nonobstant la lamentable gestion des indemnités de sujétion des ISS (cf. *infra*).

Le SEJS a (laborieusement) obtenu une première rencontre avec la nouvelle DRH (le 7 avril 2009), où ces questions ont été de nouveau exposées (se reporter au CR. détaillé). L'écoute a été attentive. Ses services lui avaient remis le fond de dossier élaboré l'année précédente. Elle nous a promis de faire le point avec eux sur ces questions, jugées apparemment pertinentes, et nous réunir quelques semaines après, à son initiative, pour en reparler. Nous attendons toujours ...

La RGPP est souvent évoquée comme alibi pour ne plus traiter de ces questions. Alors qu'au contraire il importe de les régler avant sa mise en place. Car, dans des services recomposés, les personnels, d'origines diverses, dotés de statuts, régimes indiciaries et indemnitaires différents, feront de plus en plus le même travail ...

La lamentable gestion administrative de l'actualisation des indemnités de sujétion (IS) des IJS

Peut-on parler de victoire syndicale sur ce sujet ? Ce n'est pas certain, tant une mesure normale de revalorisation indemnitaire, antérieurement révisée tous les deux ans (mais c'était au siècle dernier ...), a été obtenue après 9 ans de luttes du SEJS. Mais ce que l'on constatera indubitablement, c'est que le combat syndical du SEJS pour la défense des collègues aura été acharné, permanent et sans faille.

En résumé, cette indemnité, non revalorisée depuis 2000, enfin inscrite en novembre 2007 au PLF de 2008, pour l'année entière, n'a fait l'objet d'une publication de l'arrêté d'application (de fin novembre 2008) qu'en janvier 2009 ! Excellent moyen pour certains chefs de service zélés de tenter de revenir sur le caractère annuel de l'indemnité, pour 2008.

Ne sont-ce pas là de nouveaux indices de la considération du corps des IJS par l'administration ?

Parmi les multiples épisodes de ce feuilleton, on notera la remise en cause radicale de la mesure par les directions du budget et de la fonction publique, regroupées « pour un meilleur fonctionnement » (selon le DRHACG !) en juillet 2008, alors que le budget avait été voté et qu'elles avaient donné leur accord sur cette mesure lors de sa préparation, un an avant.

Du taux de promotion des IJS

Même si, globalement, le statut de 2004 a été bénéfique au corps, au vu des proportions de collègues en 1ère classe ou dans le grade d'IPJS, il n'en reste pas moins vrai que des problèmes demeurent. Ils sont notamment liés à la pyramide des âges, à l'engorgement dans le ou les derniers échelons de la seconde ou de la première classe pendant de nombreuses années, pour certains collègues, et liés aussi à la non prise en compte de la mobilité fonctionnelle (ce que le statut permet pourtant) ou de la mobilité dans la carrière avant l'intégration dans le corps des IJS (ce qui nécessiterait une modification statutaire).

Cela a amené le SEJS à demander à l'administration, partageant apparemment ce diagnostic, une réflexion commune sur ce sujet (on l'attend toujours) et, dans l'immédiat, une augmentation du taux de promotions. Cela faisait partie de nos "revendications récurrentes" (cf. supra) et a été rappelé à la DRH, le 7 avril dernier. Elle s'est engagée à intervenir en ce sens auprès de la direction chargée du Budget. Certes, elle l'a fait, mais seulement après que le SEJS se soit étonné qu'ait été publié, quelques semaines après cet entretien, un arrêté maintenant pour trois ans, au même niveau, le taux de ces promotions. La "machine" était déjà en marche, nous dit-on. Nous allons bientôt voir si notre administration aura été capable de modifier son orientation.

Tel n'aura pas été le cas, car une lettre de sa part du 4 septembre nous indique que la direction de la Fonction Publique refuse sa demande d'augmentation de ces taux de promotion ...

Le référentiel professionnel des IJS

Les syndicats fondateurs du SEJS, le SNIJSL pour les inspecteurs et le SNIPJSL pour les inspecteurs principaux, ont élaboré dans le passé des présentations du métier d'IJS. Cela a été notamment le cas vers 2004, à l'occasion de la fusion de ces corps, dans le contexte d'une affirmation encore plus explicite de leur rôle d'encadrement, principalement dans les établissements et services déconcentrés. Ce genre de document avait diverses finalités, tant en interne qu'en externe.

Dans le cadre de la RGPP, le SEJS a considéré nécessaire de réactualiser ces documents, notamment afin d'informer préfigurateurs des nouveaux services de nos compétences et de nos métiers. Le groupe de travail du bureau national, animé par Anne SCHIRRE, a permis de finaliser un document syndical, notre référentiel professionnel, diffusé à tous les collègues, en janvier 2009, ainsi qu'à l'administration.

Parallèlement, l'administration a décidé, en juin 2008, de relancer le dossier de l'évaluation des IJS, dossier qu'elle avait elle-même laissé "en rade" deux ans plus tôt. Le fait que les IJS ne soient plus ni notés ni évalués, en contradiction avec les dispositions réglementaires existantes, commençait à lui poser problème, quand un collègue partait en détachement (c'est de plus en plus fréquent ...) et qu'elle n'était pas en mesure de produire à l'administration d'accueil les dernières évaluations administratives.

Or, pour procéder à une évaluation, il faut pouvoir se référer à un statut, un référentiel professionnel, une fiche de poste et un programme (ou contrat) annuel d'activité, comme le lui a rappelé le SEJS, ce qu'elle a d'ailleurs admis. Seul le premier élément existait au niveau central. Elle a donc commencé à travailler sur le deuxième, au dernier trimestre 2008, en mettant en place un groupe de travail administratif.

Elle a associé les syndicats membres de la CAP des IJS sur ce sujet en mars 2009. Le SEJS a noté beaucoup de convergences avec sa propre production. Une finalisation pour avril avait été convenue, chacun s'accordant à reconnaître l'urgence de ce document dans le cadre de la RGPP. Conformément aux engagements qu'il avait pris, le SEJS a transmis à l'administration, mi-avril, une proposition de synthèse.

Depuis, l'administration a mis le dossier en sommeil, malgré plusieurs rappels, écrits et oraux, y compris le 10 juin en CAP en présence de la DRH. La raison serait due à sa réorganisation interne (comme si les services déconcentrés s'arrêtaient de fonctionner, du fait de la RGPP ...). Après un ultime rappel, en juillet, le SEJS a diffusé aux collègues la synthèse réalisée par ses soins en avril, en complément de sa propre production de janvier, dans leur intérêt, dans le cadre de la RGPP.

La DRH aurait indiqué en aparté, lors d'une réunion de juillet dernier, que ce n'est pas sur la base d'un référentiel professionnel qu'elle envisageait l'évaluation (ce qui est bien inquiétant) et qu'elle trouvait la proposition (de l'administration ?) trop " syndicale "... Est-ce une raison pour enterrer de nouveau le dossier ?

Encore une gestion bien insuffisante des dossiers, même quand ils ne présentent aucune difficulté administrative ni financière ...

De l'avenir du corps des IJS

La faible considération de notre propre administration pour son corps d'encadrement des services déconcentrés et des établissements est patente depuis plusieurs années. L'une de ses marques évidentes en a été l'absence de tout recrutement depuis 2006. L'année 2008 a été marquée par une nouvelle étape, puisque, depuis une mémorable CAP de juin 2008, l'administration et le cabinet ont décidé de ne même

plus pourvoir aux remplacements de chefs de service (c'est maintenant le cas pour une quinzaine d'entre eux). Tout cela nous a bien fragilisés dans le cadre de la RGPP, et l'on en a vu les conséquences dans la nomination des préfigurateurs des DDI (où seuls 19 sont issus du secteur J&S, et seulement 17 IJS).

L'effectif du corps diminue régulièrement depuis 2006, où il était de 447. Il n'est plus que de 405 en 2009 (- 10 %). Le nombre de détachés, mis à disposition ou équivalent est de l'ordre de 40. Les moyens du corps au profit des services et établissements sont donc tombés maintenant à 80 % de son effectif.

Le congrès de 2008 s'est interrogé sur l'avenir du corps. Est-il en voie d'extinction, de fait ? Le SEJS a relayé les motions de congrès auprès de l'administration. Lors de l'entretien qu'il a eu avec la DRH, le 7 avril, le syndicat a obtenu une réponse selon laquelle, bien que sa gestion ait objectivement été reconnue comme insuffisante au cours des dernières années, ce corps ne serait pas en voie d'extinction. La DRH a indiqué qu'elle ferait tous ses efforts pour remettre en place un concours en 2010. Aux dernières nouvelles (entretiens de l'été 2009), cela pourrait être reporté à 2011 ...

Parallèlement, poussée par la Fonction Publique, notre administration envisage de fusionner le corps des IJS avec celui des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, seul corps pour lequel elle envisage actuellement une revalorisation, montrant ainsi une fois de plus le secteur qu'elle privilégie objectivement. Cela pourrait bien se traduire par une extinction effective du corps des IJS et un "nivellement par le bas" du nouveau corps créé, par rapport à celui des IJS.

Même si le dialogue est difficile, le SEJS refuse de partir perdant et continue à faire ses propositions (cf. sa lettre du 30 juin à la DRH). A plusieurs reprises, il a demandé l'ouverture de réunions de travail sur ce sujet, en septembre 2009, car ce thème sera l'un des sujets importants de son congrès d'octobre.



6.2. La "boîte à outils de la RGPP"

Cette expression de "boîte à outils" est celle de l'administration (Fonction Publique). Sans doute a-t-elle conscience que la RGPP n'est qu'un vaste bricolage, notamment pour son volet "ressources humaines" ... Quoi qu'il en soit, cela s'est traduit par quatre décrets du 17 avril 2008 (2008-366 à 369), visant à mettre en place des indemnités ou primes de restructuration, de compensation indemnitaire, de départ volontaire, de mobilité, etc., dont chaque administration devait prévoir les modalités d'application par arrêté. La nôtre l'a fait pour certains d'entre eux, curieusement, avec un certain empressement pour elle-même, en novembre 2008, mais seulement courant 2009 pour les CREPS supprimés et l'INJEP.

Le SEJS a joué un rôle déterminant au sein de l'UNSA-éducation, dans l'intérêt de l'ensemble des personnels (cf. son compte rendu de la réunion du 17 mars 2009 et ses interventions en CTPM, le 31 mars). Une liaison particulière a été faite à ce sujet avec le SEP et avec les personnels de l'INJEP, particulièrement concernés. Malheureusement, l'administration n'a que rarement pris en compte ses propositions d'amélioration. Le SEJS a également demandé qu'un bilan soit fait de la mise en œuvre de ces mesures. Il le rappellera de nouveau, en temps utile.

On notera, ce qui fera la transition avec le point suivant, que le décret n° 2008-367 relatif au complément indemnitaire des collègues sur emploi fonctionnel contraints à être réintégrés dans leur corps d'origine est particulièrement injuste (différence de traitement compensée seulement à 80 % la première année, puis à 50 % sur la troisième, et supprimée après).

Aussi le SEJS s'est-il battu au sein du secteur J&S, comme d'autres syndicats ou organisations professionnelles ailleurs, pour obtenir un meilleur traitement.

6.3. Gestion des emplois fonctionnels

Garanties ministérielles et groupe de travail « emplois fonctionnels » (R. LINSOLAS)

Ce meilleur traitement, Mme BACHELOT l'a annoncé dans sa lettre (bien tardive) du 20 octobre 2008, où elle précisait des propos antérieurs, disant en substance que " *personne ne devait y perdre dans le cadre de la RGPP*". Elle y garantissait le maintien des rémunérations et des droits à pension des collègues actuellement détachés sur emploi fonctionnel, qui, du fait des suppressions massives d'emploi de chef de service et d'adjoint, du fait de la RGPP, ne retrouveraient pas ce type d'emploi et seraient réintégrés d'office dans leur corps d'origine.

Un groupe de travail a été mis en place sous la présidence de Roger LINSOLAS, IGAS (avec, avec quelques "retards à l'allumage", la présence de Jean-Michel PASTOR, pour l'IGJS), de novembre 2008 à février 2009. Le SEJS y a joué un rôle très actif, avec de nombreuses propositions techniques, et des comptes-rendus précis et réguliers adressés aux collègues.

Malheureusement, il est vite apparu que le relais entre ces réunions de réflexion et les décisions prises était ténu. D'ailleurs, objectivement, à la date de rédaction du présent rapport d'activité, aucune décision concrétisant ces garanties ministérielles n'a été prise, puisque les décrets " vecteurs " relatifs aux missions des DRJSCS et à celles des DDI n'ont pas encore été publiés.

Et l'on sait, d'ores et déjà, que les engagements de Mme BACHELOT ne seront pas tenus. Dans un premier temps, ce maintien des rémunérations a été limité à cinq ans. Puis (cf. CTPM du 11 juillet), il a été réduit à trois ans, avec diminution de 50 % des indemnités sur la troisième année.

S'il n'est pas encore réduit lors de la parution des décrets correspondants, cela demeurera un peu mieux que le décret n° 2008-367, mais le SEJS n'a pu que manifester en CTPM, son insatisfaction devant des promesses de nouveau non tenues.

Nomination des préfigurateurs - Postes d'adjoints

La méthodologie déterminée par le gouvernement pour la mise en place de la RGPP prévoyait des nominations de préfigurateurs. A certains égards, cela paraissait fonctionnellement une bonne initiative, même si elle présentait un certain nombre de risques et d'effets pervers. En effet, le bassin naturel de recrutement de ces préfigurateurs était d'abord celui des chefs de service (DR et DD) en place, car ils devaient continuer à assurer la direction de leur propre service. Il était donc difficilement envisageable

d'être nommé préfigurateur ailleurs que dans son département ou sa région d'affectation, ce qui limitait le " mouvement ". Il fallait par ailleurs que cette nouvelle charge, particulièrement chronophage, non statutaire et non rémunérée en tant que telle, soit compatible avec les tâches initiales des agents concernés.

Ces nominations de préfigurateurs auront été des anticipations des nominations de nouveaux directeurs, pour la plupart d'entre eux, quoi qu'en ait dit le gouvernement. Le contraire aurait évidemment été contre-productif. Mais cela interpelle sur les procédures de nomination qui prévaudront dans l'avenir, où les préfets auront un rôle déterminant, sans respect des corps, des carrières prévisionnelles des agents et, encore moins, des avis des représentants des personnels. Dans l'avenir, les directeurs des services déconcentrés, surtout des DDI, seront des agents bien connus du préfet du moment. Mais ils travailleront sans doute pour la plupart avec son ou ses successeurs, vu le rythme de rotation des préfets ...

Par ailleurs les services qui n'avaient plus de directeur (15, environ, actuellement dans le secteur J&S, grâce à la " diligence " de notre administration) étaient défavorisés par rapport aux autres, dans cette situation de concurrence interministérielle aiguë.

Pour réussir cette phase, il aurait fallu également un temps suffisant de préfiguration, et que soit réglé préalablement la question de la création des agences régionales de santé (ARS), afin que les DRASS et DDASS potentielle-

ment responsables de ces nouvelles structures ne viennent pas candidater pour les DRJSCS et les DDCS ou les DDCSPP, en amplifiant exagérément la concurrence interministérielle, au risque de tout remettre en question quand ils pourront candidater pour les ARS. Il fallait que les préfigurateurs des DR soient nommés avant ceux des DD, afin de pouvoir mettre en place une bonne coordination régionale. Il aurait également fallu que les textes relatifs aux missions de ces nouveaux services, DRJSCS et DDCS ou DDCSPP, soient suffisamment avancés pour permettre à ces préfigurateurs de travailler sur des bases solides, en évitant que chacun crée " dans son coin " son service sur la base de ses orientations personnelles.

Pratiquement aucun de ces préalables nécessaires n'aura été respecté ! La RGPP est un des meilleurs exemples de mauvaise gestion d'une réforme administrative : les préfigurateurs des DDI (hormis ceux de la région parisienne) auront été nommés en mai 2009 ; hormis les 8 premiers, les préfigurateurs des autres DR n'étaient pas encore nommés au 23 septembre 2009 ; les préfigurateurs de la DR et des DD de la région parisienne pourraient être nommés plus tard encore : hormis sans doute ces derniers, qui pourraient bénéficier d'un délai supplémentaire, leur travail de préfiguration ne durera que deux mois, au mieux, alors que les huit premiers, nommés en 2008, ont souligné la longueur et la difficulté de l'exercice !

Le décret relatif aux missions des DRJSCS, étudié en CTPM le 11 juillet, n'est pas encore publié ; celui relatif aux DDI est toujours en préparation ; il devait être présenté au CTPM du 29 septembre, mais, considéré comme non encore achevé par le secrétariat général du gouvernement, il en a été retiré de l'ordre du jour ; la création des ARS est remise à 2010, etc.

Une des conséquences de la création de ces nouveaux services, en forte diminution numérique par rapport à ceux qui les ont précédés, c'est la suppression des postes de directeurs. On pouvait avoir l'espoir que certains soient correctement " recasés " sur des emplois fonctionnels d'adjoints, sous réserve qu'ils soient en nombre suffisant, ce que le SEJS a demandé. Mais, à quatre mois à peine de la création de ces nouveaux services, on ne sait toujours pas quand il y en aura, et où, malgré les promesses de consultation des organisations syndicales sur ce sujet (elles devaient se faire en janvier 2009 !). Ce qu'on sait néanmoins depuis l'été, par un message de M. Yves COLCOMBET (responsable de la MIRATE) aux préfets, c'est qu'il ne devrait y avoir, en général, qu'un seul poste d'adjoint par service ! Un nouveau message de ce même COLCOMBET à un préfigurateur, début septembre, indique que, dans les DDI de moins de 50 agents, il pourrait ne pas y avoir d'adjoint ! Réjouissant ... Quant au classement des services, ayant de fortes incidences sur les régimes indiciaries, on ne le connaît toujours pas, pas plus que les régimes indemnitaires des agents qui occuperont ces fonctions.

A fortiori, on en sait encore moins sur les conditions de rémunération (notamment indemnitaires) des responsables de l'encadrement intermédiaire, qui ne seront pas sur emploi fonctionnel, mais assureront l'encadrement des structures internes de ces nouveaux services.

Le SEJS est intervenu à de très nombreuses reprises sur ces sujets, tant auprès de l'administration, de la ministre et du Premier ministre, avant que les décisions ne soient prises. Il n'a pu que constater, amèrement, à partir de mi mai, le peu de cas fait de ses avis, comme la très faible considération du gouvernement pour le secteur de la Jeunesse et des Sports, ce que traduisent ses choix.

Concession de logement par utilité de service (CLUS)

Depuis plusieurs années, le SEJS alerte l'administration (qui s'engage à agir mais ne fait rien) sur la dégradation du système de concessions de logement par utilité de service (CLUS) des directeurs départementaux et régionaux, mis en place à partir de 1987, comme une compensation des fortes incitations à la mobilité. Bercy et le service des domaines font par ailleurs tout leur possible pour supprimer le recours à ces dispositions, notamment en augmentant de manière dissuasive la redevance, le tout se faisant largement " à la tête du client ".

La RGPP a créé un nouveau contexte, en supprimant la plupart des emplois fonctionnels, dont ceux disposant d'une CLUS. Il est peu probable qu'elles puissent être conservées, ce qui constituerait un préjudice financier important. Par ailleurs l'on ne sait toujours pas, officiellement, si les nouveaux directeurs bénéficieront d'une CLUS. Tant pour des raisons personnelles, familiales et pratiques, les éventuels déménagements à prévoir ne s'improvisent pas. Aussi le SEJS a saisi sur ce sujet l'administration centrale le 24 août dernier. Il espère avoir des réponses, pratiques et à temps ...

6.4. Autres sujets de gestion des personnels

Sans entrer ici dans le détail, le SEJS s'est investi cette année, comme les précédentes, dans la défense individuelle de certains collègues, même non membres du SEJS, afin de régler des problèmes de déroulement de carrière délicats ou de situations particulières difficiles. Bien que peu concerné, il a joué un rôle actif et apporté une aide auprès de la fédération UNSA-éducation pour la création de la commission consultative paritaire des agents non titulaires et a fait part à l'administration de ses propositions d'amélioration des textes réglementaires concernés.

VII - Affaires professionnelles

7.1 De la révision générale des politiques publiques (RGPP)

La révision générale des politiques publiques (RGPP) aura été, sans contester la préoccupation syndicale majeure depuis juillet 2007, mobilisant une grande part de son énergie, tant pour ce qui est de l'avenir de nos missions, du rôle de l'Etat en matière de jeunesse, sport, éducation populaire et vie associative, et, bien évidemment, de l'avenir des personnels, dont ceux représentés par le SEJS.

Une révision régulière des politiques publiques de l'Etat était pourtant nécessaire, afin de veiller à l'adaptation permanente du service public aux besoins de la population, en tenant compte des politiques menées par les autres collectivités publiques et les partenaires disposant de délégation de service public.

En ce sens, l'UNSA-éducation, et ses syndicats membres, dont le SEJS, étaient, au départ, favorables au principe de la révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée par le gouvernement en juillet 2007. Toutefois, ce dernier n'a pas respecté la méthode qu'il avait lui-même annoncée, en omettant de procéder d'abord à l'analyse et l'évaluation des politiques menées. Il s'est concentré d'emblée (dès le premier conseil de la modernisation des politiques publiques - CMPP - du 12 décembre 2007) sur des réformes de structures visant à réduire les moyens de l'intervention de l'Etat, notamment en matière de personnels.

Tout ce qui a suivi depuis a été marqué par cette orientation de réduction générale des moyens, plutôt que de révision générale des missions, sans jamais mettre en relation les moyens existants et les services rendus, que ce soit au plan quantitatif ou qualitatif. Il n'y a pas non plus de prévision de ce que seront les nouveaux services avec les moyens en personnels ainsi diminués. Pire, faute de réelle révision des missions, celles des nouveaux services de l'Etat, créés par fusion et réduction de ceux existant actuellement, sont définies *a posteriori*, une fois qu'ils ont été créés : c'est notamment le cas pour ceux chargés de la cohésion sociale.

En conséquence, c'est bien le service public qui est et sera considérablement appauvri par cette réforme, menée par ailleurs dans la précipitation et sans réelle concertation, ni avec les usagers, ni avec les par-

tenaires sociaux, malgré les déclarations gouvernementales réitérées en ce sens.

L'UNSA-éducation et le SEJS sont donc devenus résolument opposés à cette réforme, à leur grand regret. Ils l'ont fait savoir à de nombreuses reprises, notamment à l'occasion des divers CMPP qui ont jalonné l'histoire de ce dossier. Syndicat réformiste, le SEJS a fait en temps utile de nombreuses propositions, transmises par écrit à la ministre de tutelle et au Premier ministre. Il n'a pas été écouté.

Indépendamment des interventions ponctuelles liées à l'actualité, le SEJS a procédé à une analyse globale de la RGPP, relayée par la presse spécialisée, le 17 décembre 2008 et le 17 avril 2009. On s'y reportera, si nécessaire.

RGPP et administration centrale

Le secteur de la Jeunesse et des Sports a été artificiellement rattaché au ministère de la Santé en 2007, puis, de nouveau, éclaté en janvier 2009 (création du Haut Commissariat chargé de la Jeunesse). A l'expérience, il ne s'agit là que d'une juxtaposition, sans orientation politique, hormis celle " de faire des économies ". Effectivement, il est probable qu'on en fasse, mais de manière malsaine, par concurrence entre les structures, les plus grosses absorbant les plus petites. C'est bien ce qui semble se passer, le secteur de la Jeunesse et des Sports devenant la variable d'ajustement du ministère. Le SEJS l'a montré sur plusieurs exemples.

Sans cohérence ni projet global, sans tenter de valoriser ce que les secteurs de la Santé et de la Jeunesse et des Sports auraient pu s'apporter mutuellement, le gouvernement a procédé à des réformes des administrations centrales concernées, au fil du temps, et de manière encore inachevée. Ainsi a-t-on supprimé l'une des trois directions d'objectif de l'ancien ministère de la Jeunesse et des Sports, courant 2008, en rattachant assez artificiellement le secteur, transversal, de la formation, de l'emploi et des certifications à la direction des Sports.

Puis, courant 2009, on a regroupé " verticalement " la directions des affaires générales, des personnels et du budget (DAGPB) du ministère de la Santé avec celle des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale (DRHACG) du ministère de la Jeunesse et des sports, en créant, respectivement, la direction des ressources humaines (DRH) et cette des affaires financières, juridiques et des ser-

vices (DAFJS).

Le SEJS, présent au comité technique paritaire central(CTPC), a procédé à une analyse détaillée du projet, en a souligné ses faiblesses, et à fait part de propositions à l'administration (cf. document du 5 mars diffusé également aux syndiqués).

Comme il l'a souligné, cette restructuration s'est faite sans projet politique d'ensemble, et notamment sans relation avec les autres directions d'objectifs, notamment celles provenant du ministère chargé de la santé et des affaires sociales, qui restent parfois encore à construire, comme la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), pourtant pilier des futurs services déconcentrés chargés de la cohésion sociale.

RGPP et services déconcentrés - Réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (ROTE)

Après de nombreuses hésitations, indice d'une absence de projet politique affirmé, le gouvernement a décidé de fusionner dès le 1er janvier 2010 les directions régionales chargées de la Jeunesse et des Sports avec ce qui restera de celles chargées des Affaires Sanitaires et Sociales quand le secteur de la santé les aura quittées, lors de la création des agences régionales de santé (ARS), envisagée courant 2010.

Au niveau départemental, les directions de la Jeunesse et des Sports seront dissoutes au 1er janvier 2010 et regroupées, pour les départements de moins de 400.000 habitants, au sein des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), où prédomineront les services vétérinaires et ceux chargés de la concurrence et de la consommation. Pour les départements de plus de 400.000 habitants, les directions chargées de la cohésion sociale (DDCS) seront distinctes de celles chargées de la protection des populations.

On notera qu'aucun des décrets portant mission de ces nouveaux services n'a été publié à ce jour. Seul celui relatif à celles des directions régionales a été transmis aux partenaires sociaux. Par ailleurs, bien que le niveau régional ait vocation à coordonner le niveau départemental, les préfigurateurs (futurs directeurs) de tous les services départementaux (hormis ceux de la région parisienne) ont été nommés à ce jour, alors que ce n'est pas encore le cas pour les 2/3 des directeurs régionaux. Comme indiqué antérieurement, non seulement le calendrier est précipité (la majorité des nouveaux DR n'aura, au mieux, que trois

mois pour préparer cette fusion), mais il est monté à l'envers...

Le SEJS est intervenu à de multiples reprises au fur et à mesure des différentes étapes de ce dossier, à la fois pour la préservation des missions et dans l'intérêt des personnels. Il a également mis en place un " réseau de veille ", animé par Brigitte ASTIER-CHAMINADE, afin de mieux connaître la situation, " sur le terrain ", et de faire remonter les préoccupations des collègues. Les synthèses de ses diverses enquêtes ont été diffusées aux syndiqués.

RGPP et établissements

S'agissant des établissements de l'ancien ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, et notamment de ses CREPS (centre d'éducation populaire et de sport), il a été décidé en décembre 2008 d'en fermer dix sur vingt-quatre. C'est déjà le cas pour cinq d'entre eux, dissous au 1er septembre, et prochainement pour un sixième. A la suite d'interventions politiques, deux ont été retirés de la liste correspondante, et deux sont encore en attente de décision.

L'évaluation de ces établissements, qui devait conduire à leur éventuelle fermeture (décidée néanmoins avant, au niveau des principes), n'a jamais été rendue publique, malgré les engagements du secrétaire d'Etat et de son cabinet, en réponse aux demandes des syndicats, dont le SEJS.

Ce dernier est également intervenu à de nombreuses reprises, notamment en communiquant (le 11 décembre 2008) sur les orientations gouvernementales de suppression de CREPS, et lors des mémorables CTPM du 16 décembre, du 31 mars et du 11 juillet. Il a également mis en place un " réseau de veille ", animé par le permanent. Il a été procédé à un point de situation détaillé en février 2009, ainsi qu'en juin. Le SEJS a joué un rôle actif lors de la réunion avec le cabinet du 17 avril sur la situation des personnels, dont le compte rendu a également été diffusé.

Par ailleurs le gouvernement a tenté de supprimer l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), démarche sans doute hautement symbolique pour lui, mais peu cohérente avec la nomination, en janvier 2009, d'un Haut Commissaire à la Jeunesse (Martin HIRSCH). Pour diverses raisons, notamment européennes, il a été contraint de conserver la structure juridique d'EPA, mais l'a vidé d'une très large part de sa substance, en lui reti-

rant ses missions d'accueil et de formation, et en abandonnant le site de Marly-le-Roi.

Le SEJS, en liaison avec le SEP et les autres syndicats de l'INJEP, s'est élevé contre ce projet néfaste (notamment au CTPM du 16 décembre et à celui du juillet). Il s'est battu, et continue à le faire, pour un bon reclassement de ses personnels, notamment d'encadrement.

Seul point éventuellement positif de ce dossier relatif aux établissements, la modification du statut de l'INSEP (transformé en grand établissement, de type ESCP), pour lequel le SEJS a fait des propositions et a voté favorablement en CTPM, le 11 juillet. Reste à voir, toutefois, si les concrétisations seront à hauteur des ambitions.

RGPP et gestion des personnels

Tout cela s'opère dans un contexte de profonde réduction des moyens budgétaires (plus de 15 % par an, programmée sur les trois ans à venir), et des suppressions d'emplois allant bien au delà de l'orientation gouvernementale de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, comme on l'a vu plus haut. Quinze pour cent des effectifs d'IJS ont ainsi été supprimés en trois ans ; compte tenu du nombre de détachement, en augmentation significative, vu l'absence d'avenir professionnel pour ces personnels, les services et établissement ne disposent que d'environ 75 % du potentiel qui était le leur en 2006.

Enfin la création des nouveaux services, régionaux (DRJSCS) ou départementaux (DDCSPP ou DDCS), au 1er janvier prochain, amènera environ 80 % des directeurs régionaux et départementaux de la Jeunesse et des Sports actuellement en fonction à les abandonner et à réintégrer leur corps d'origine, ou, pour quelques uns, à être ramenés à des emplois d'adjoint, le tout sans que des compensations des pertes de rémunération qui en découleront soient encore garanties.

Le SEJS s'est vivement opposé à la " décomposition fonctionnelle des DRDJS ", comme on l'a vu au § 5.3, ci-dessus.

Les IJS, que le SEJS invite néanmoins à postuler sur les emplois d'encadrement intermédiaire (cf. sa lettre du 15 septembre 2009), seront souvent amenés pour certains à occuper de fait dans les DDI ou DRJSCS des fonctions de responsables de pôles à peu près équivalentes aux anciens chefs de services J&S, avec sans doute moins de compensation, même si le SEJS se battra pour qu'ils puissent les retrouver.

7.2 Evolution des missions

De l'ingénierie sociale

L'administration avait beaucoup " phosporé " en 2008 pour définir *a posteriori* le concept de " cohésion sociale ", puisque c'était le vocabulaire retenu pour qualifier les nouveaux services. Le travail, intrinsèquement intéressant, devait notamment convaincre chaque préfet de département de demander la création d'une direction départementale spécifique. Las, on a vu sur quels critères le gouvernement a tranché fin 2008, en ne retenant que la population ...

En 2009, sur les mêmes bases, et avec à peu près les mêmes personnes, l'administration a, assez logiquement, tenté de définir les métiers de la cohésion sociale : l'ingénierie sociale. Bien qu'associé très tardivement (mars 2009), malgré sa demande de septembre 2008, le SEJS a joué un rôle actif dans l'élaboration de ce projet, où il se retrouve globalement. Il a été accompagné dans ce travail par le SEP et certains syndicats de l'UNSA-solidarité. Le SEJS a diffusé en mai 2009 les résultats de ce groupe de travail et ses analyses. Cela est à mettre en relation avec les nouvelles missions des services et le référentiel professionnel qu'il a élaboré.

7.3 Evolution des moyens budgétaires du ministère

Le SEJS a procédé en octobre 2008 à l'analyse détaillée du budget, inclus dans le plan annuel de performance (PAP), maintenant pluriannuel (2009-2011) et, en juin 2009, à celle du rapport annuel de performance (RAP) de 2008.

Les documents correspondants ont été diffusés aux collègues. Ils ont été repris dans la presse spécialisée. Le SEJS a par ailleurs été sollicité par le rapporteur spécial du budget du ministère J&S de l'Assemblée Nationale, qui s'est montré très attentif à ses analyses.

Mais, sur le fond, la situation est assez dramatique, avec un budget en baisse programmée d'au moins 15 % par an, et des suppressions massives d'emplois, l'équivalent de tous les services et établissements d'une région moyenne chaque année.

Pour ce qui est de l'analyse des résultats des politiques (le RAP), le bilan en est bien pauvre. Sauf quelques exceptions localisées, dans le domaine du sport, ce ministère ne s'est pas donné les moyens d'une

réelle analyse de ses résultats. C'est bien dommage, et cela peut aussi contribuer à le conduire à sa perte. Quant à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'expérience confirme, après quatre ans de mise en place, que ses objectifs démocratiques et de transparence ont été complètement détournés par Bercy, dans une perspective technocratique de contrôle des dépenses, souvent mesquine, d'ailleurs.

7.4 Politiques sportives

Le bureau du SEJS a procédé, en interne, à une analyse de la politique sportive de Bernard LAPORTE, notamment à la suite de son discours du 11 décembre, précédant de quelques jours ses annonces sur la fermeture des CREPS. Le syndicat était par ailleurs assez dubitatif sur ses orientations en matière de sport de haut niveau, et son projet de parcours de l'excellence sportive (autoproclamée), remettant en cause les filières et présentant le risque de favoriser le pire en cherchant à admettre aussi les formules atypiques qui, parfois, réussissent aussi.

Affirmer une plus grande priorité sur le sport de haut niveau, n'est-ce pas, " en creux ", indiquer que l'on se désintéresse du reste ? Or n'est-ce pas d'abord dans le sport pour le plus grand nombre, qui plus est au sein d'un ministère regroupant Sport et Santé, que l'Etat doit s'investir, dans son rôle de régulateur ?

La faible longévité ministérielle de Bernard LAPORTE, dont le nom ne restera sans doute pas gravé dans l'histoire à ce titre, ne nous a pas permis de constater d'améliorations substantielles dans le domaine du sport. Nous verrons comment son successeur, Rama YADE, s'appropriera cet héritage.

7.5 Politiques de jeunesse

Sans s'illusionner pour autant, le SEJS a salué l'arrivée de Martin HIRSCH comme une possibilité d'avoir enfin une réelle politique interministérielle de la Jeunesse (cf. communiqué du 26 janvier 2009). Il a sollicité une rencontre, organisée le 23 mars (cf. compte-rendu du 30).

Malheureusement, force a été de constater que M. HIRSCH a assez délibérément mis de côté certaines de ses missions (dont l'éducation populaire et la vie associative) et ignoré ses services et établissements dans l'élaboration de son " livre vert ". Il semble même leur avoir fait " payer " les analyses critiques qu'il fait des politiques de ses prédécesseurs, jugées " non

structurées, non transversales, ne s'inscrivant pas dans la transversalité ", ce qui est assez largement injuste (cf. la revue ministérielle "Relais" n° 2, de juillet-août 2009).

La mise en œuvre de ses orientations, pour lesquelles le gouvernement ne semble pas manifester un enthousiasme démesuré, risque fort d'être compromise par une mauvaise utilisation de ses services déconcentrés et établissements. Dans le contexte de la RGPP, c'est très grave, car c'est maintenant que se prévoit leur organisation pour les missions qu'ils auront dans l'avenir. Sans doute ne les a-t-il pas affirmées avec assez de vigueur et se trouvera-t-il bien démuni quand il en prendra conscience ?

7.6 Politiques de formation

En 2008, nous avons eu la saga du " rapport BERTSCH ", dont les conclusions étaient discutables et insuffisamment opératoires. Faute de réel arbitrage politique, le dossier s'est progressivement enlisé ...

En 2009, nouvel avatar ; ce ne sont plus l'université et les STAPS qui " montent à l'assaut de Jeunesse et Sport ", mais le CNOSEF. Le SEJS a réagi vivement aux orientations du cabinet transmises à son directeur des sports le 9 février, consistant à donner une très large suite aux revendications extrémistes du CNOSEF et de son groupe de travail intitulé " Urgence formation ", visant notamment à confier au mouvement sportif la compétence régaliennne de certification de l'Etat, dans le champ du sport. La fuite organisée de ces orientations administratives illustre une complicité objective, grave et dangereuse.

Le syndicat a communiqué sur ce sujet le 15 mai dernier, en diffusant une analyse approfondie de ce dossier, qui a été reprise par " La lettre des acteurs du sport ".

Le CNOSEF, interpellé par le SEJS sur ce sujet, a " botté en touche ", son nouveau président indiquant qu'il allait prochainement rencontrer les partenaires sociaux (la branche sport) sur ce sujet. Il semble, fort heureusement d'ailleurs, que ce nouveau projet soit lui aussi enterré, actuellement. Mais il convient de rester vigilant.

Quoi qu'il en soit, la remise en question permanente du secteur de la formation et de la certification dans les champs de l'animation et du sport depuis quelques années, faites de projets contradictoires et peu cohérents, qui, finalement (et heureusement) n'aboutissent pas, alors qu'il y aurait de vraies réformes à faire, est une nouvelle source d'affaiblissement pour notre ministère, tant sur le fond que sur l'image qu'il donne des décideurs et de leur capacité à avoir de réelles orientations politiques : selon l'époque, le balancier va d'un extrême à l'autre, pour satisfaire telle ou telle pression. C'est incohérent.



VIII - Mobilisations syndicales et champ revendicatif

Le SEJS s'est montré très concerné et solidaire des grandes grèves et manifestations nationales de 2008 (19 octobre) et 2009 (29 janvier, 19 mars, notamment), auxquelles la fédération UNSA-éducation a appelé. Celle du 19 mars, à PARIS, a également été une occasion supplémentaire de manifester sa solidarité avec les syndicats et personnels de l'INJEP.

Le SEJS a par ailleurs joué un rôle moteur dans l'appel à la grève spécifique à Jeunesse et Sports, avec A&I, le 16 décembre 2008, contre la RGPP et la fermeture des CREPS. Il a ensuite été rejoint par les autres syndicats de la fédération et a favorisé le rôle de pilotage interfédéral des suites, pour cette dernière.

IX - Relations avec les ministres, les cabinets, l'administration et les partenaires

Le SEJS a sollicité à plusieurs reprises Mme BACHELOT, mais elle a toujours décliné les demandes d'audience, soit en ne répondant pas, soit en répondant avec beaucoup de retard ... Le SEJS a demandé une rencontre à M. HIRSCH peu après sa nomination. Il a été reçu par son cabinet le 23 mars. Il en a été de même avec Mme Rama YADE, qui a reçu le SEJS avec l'UNSA-éducation le 16 juillet (ces réunions ont fait l'objet de comptes-rendus adressés aux syndiqués).

Le SEJS a été reçu par M. François CARAYON, à deux reprises, lors de sa nomination au poste de DRHACG (et préfigurateur de la DAFJS), en décembre 2008. Il en a été de même avec Mme KIRRY, DAGPB (et préfiguratrice de la DRH) le 7 avril. Plusieurs réunions techniques, CAP et CTPM ont été l'occasion de développer des contacts avec elle.

Plusieurs réunions ou échanges téléphoniques ont également eu lieu (février, avril, juillet) avec M. Thomas FOURNIER, conseiller technique de Mme BACHELOT,



chargé des affaires budgétaires (deuxième successeur de M. Julien NIZRI).

Le SEJS continue à demander l'organisation des relations avec l'UNSA-solidarité, notamment dans le cadre de la préparation du déroulement et du suivi des CTPM, comme dans la perspective des prochaines élections en CTPM. A défaut de les obtenir, malgré les interventions de l'UNSA-éducation, il a eu l'occasion de contacts bilatéraux avec certains syndicats membres de l'UNSA-solidarité, à l'occasion du groupe de travail sur l'ingénierie sociale.

Par ailleurs le SEJS a rencontré à deux reprises (25 mars et 18 septembre) le syndicat national des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (SNIASS), de manière très positive, ce qui est de bon augure pour les relations syndicales ultérieures, que ce soit au plan national et dans les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale.

La représentation du SEJS à la Jeunesse au Plein Air (JPA) a été très régulière, cette année, par l'intermédiaire de Max PINSON, membre du bureau national.

Le SEJS a rencontré à plusieurs reprises, au cours du premier trimestre 2009, Henri SERANDOUR et son directeur de cabinet, pour un partage de vues sur la RGPP et l'avenir des services de l'Etat chargé des Sports. L'écoute fut bienveillante, mais, du fait des priorités du moment pour le CNOSF, cela ne s'est pas concrétisé par une communication commune, comme cela était envisagé. Le syndicat a par ailleurs demandé à rencontrer le nouveau président du CNOSF, peu après son élection, en mai dernier. Il n'a pas encore reçu de réponse.

La fédération française de basket-ball (FFBB) a sollicité le SEJS pour une information sur la RGPP et la RATE, dans le cadre de la formation continue de ses responsables techniques régionaux et départementaux.

Notons enfin la sollicitation de certains élus sportifs (CROS CA, notamment) pour mieux connaître les analyses de SEJS (sur la RGPP) et les relayer, le cas échéant, devant le conseil économique et social et la région.

Pour le Bureau National

Michel CHAUEAU

22 septembre 2009



Le Bureau National et le Conseil National du SEJS, réunis à Marly-le-Roi, le 12 mars 2009, avec les représentants syndicaux de l'Institut national de la Jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), à qui ils ont manifesté leur solidarité, contre l'abandon de plusieurs missions de l'Institut.

Congrès 2009 – DIJON

Programme prévisionnel

Mercredi 21 octobre

Après midi **Arrivée des membres du Bureau national (BN) et du Conseil National (CN)**
 19h **Dîner des membres du BN et du CN**
 19h45 / 22h (env.) **Réunion du Bureau national** (finalisation du programme de CN et congrès)

Jeudi 22 octobre

9h30 / 12h30 **Conseil national (CN)**
 12h30 / 14h **Déjeuner**
 14 h / 14h30 Accueil des participants – Remise clés – Installation –
 14h30 / 17h **Assemblée générale** : organisation, désignation du président, des secrétaires, de la commission de
 contrôle des comptes, vote du règlement,
 Rapport moral du secrétaire général, rapport d'activité du permanent
 Débats et vote
 Rapport financier du trésorier

17h30 / 19h30 **Travaux des commissions**

Commission n° 1 : **Affaires professionnelles**

Commission n° 2 : **Affaires statutaires et corporatives**

Commission n° 3 : **Vie syndicale – Evolutions syndicales**

19h30 **Dîner**

Vendredi 23 octobre

9h / 11h **Poursuite des travaux en commission**

11h / 12h30 **Assemblée générale** :

Présentation des candidats au bureau national (renouvellement partiel)
 Elections du bureau national (renouvellement partiel)
 Première présentation des débats de commission et des projets de motion

12h30 **Repas**

14h / 15h30 **Travaux des commissions** (et finalisation des motions à présenter pour le soir)

15h / 15h30 **Bureau national** : élections au sein du BN (SG, SGA, Trésorier, Trésorier Adjoint,
 Secrétaires Nationaux, répartition des tâches, planning des réunions du BN)

15h30 / 18h30 **Activités conviviales, sportives et touristiques**

Visite de Dijon
 Activités sportives

18h30 / 19h30 **Accueil en Mairie**

20h **Dîner de Gala**

Samedi 24 octobre9h / 12h30 **Assemblée générale :**

Intervention de la section des retraités
Rapport des commissaires aux comptes
Approbation du rapport financier et vote du budget
(dont montant des cotisations 2010)
Rapport des commissions
Présentation des motions définitives ; débat et vote
Intervention des invités
Clôture de l'Assemblée Générale par le SG

12h30 **Repas — Départ des congressistes*****REGLEMENT DE CONGRES****Projet au 22 septembre 2009*

établi conformément aux statuts du SEJS, notamment ses titres V et VII, et à son règlement intérieur

Article 1 - Nul ne peut participer aux délibérations de l'assemblée générale du SEJS s'il n'est préalablement à jour de ses cotisations. Seuls les membres actifs du syndicat ont voix délibérative.

Article 2 – L'organisation et l'ordre du jour de l'assemblée générale sont fixés par le bureau national. Ils peuvent être modifiés par l'assemblée générale, sous réserve du respect des statuts.

Article 3 – Les décisions de l'assemblée générale, souveraine, sont prises à la majorité de suffrages exprimés.

Article 4 - Les votes ont lieu soit à main levée, soit à bulletins secrets avec utilisation des mandats ; le vote à bulletin secret peut être exigé par un membre de l'assemblée générale.

Article 5 – Chaque membre du syndicat à jour de ses cotisations peut disposer de voix supplémentaires dans la limite de ses mandats pour les votes à bulletins secrets. Le nombre de mandats ne peut être supérieur à quatre.

Article 6 – Les votes sont organisés et leur déroulement contrôlé par une commission des mandats et des votes composée d'un membre du bureau national, président, assisté de deux membres de l'assemblée générale désignés par elle et non candidats aux élections. Cette commission vérifie les pouvoirs détenus par les syndiqués qui doivent les déposer avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Article 7- Les conclusions des commissions de l'assemblée générale constituent des motions soumises au vote, leur adoption valant mandat pour le bureau national. Les autres motions ou résolutions sont déposées, une heure au moins avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle elles devraient être soumises au vote, auprès d'une commission constituée à cet effet. Cette commission se prononce sur la recevabilité de chacun des textes et sur l'ordre de présentation à l'assemblée générale. Elle est composée de trois membres dont un président désigné par le bureau national en son sein et de deux membres choisis par l'assemblée générale. La commission peut entendre les auteurs des textes qui lui sont présentés. Les auteurs peuvent faire appel de la décision de la commission auprès de l'assemblée générale.

Article 8- L'assemblée générale choisit deux vérificateurs aux comptes en début de session pour constituer la commission de contrôle des comptes qui présente son rapport après étude des documents comptables mis à sa disposition.

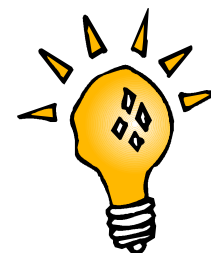
Article 9 -. Les candidatures au bureau national sont collationnées en assemblée générale, après le vote des motions et résolutions susceptibles d'orienter l'action. Elles sont déposées auprès de la commission des mandats et des votes dans des délais déterminés par le règlement intérieur. Elles sont présentées en assemblée plénière avant le vote. Les résultats sont proclamés à l'issue du dépouillement par le président de la commission visée à l'article 6.

Affaires Professionnelles

CONGRES — Commission n° 1

Note introductive

Quelles missions pour l'avenir ? Comment les exercer ?



Trois documents syndicaux peuvent aider à la réflexion de la commission sur ce thème : le chapitre VII du rapport d'activité 2008 - 2009, le point de situation sur la RGPP du 17 avril 2009, et le document « de doctrine » sur le rôle de l'Etat en matière de Jeunesse, Sport, Education Populaire et Vie Associative, de décembre 2006. On se reportera également aux travaux ministériels sur la cohésion sociale et l'ingénierie sociale, comme au projet de décret sur les DRJSCS (non publié à la date de rédaction du présent document), et, si on en dispose à temps, de celui relatif aux DDI (DDCS et DDCSPP) ...

Le SEJS a dénoncé à de multiples occasions la perversité de la révision générale des politiques publiques (RGPP), réforme dont les objectifs ont été d'emblée détournés, en faisant l'impasse sur les missions, en se focalisant sur des réformes de structures, essentiellement dans une perspective de diminution de leur nombre, de suppression massive de postes de fonctionnaire, et de réduction des moyens d'intervention du service public de l'Etat.

Cette réforme se caractérise par une absence de vrai projet politique (sauf à considérer que la réduction des moyens en est un ...). Le calendrier, réalisé « à marche forcée », avec de nombreux dégâts collatéraux, notamment humains, est construit à l'envers : les structures et l'organisation des services, comme la répartition des personnels, sont arrêtés avant que les missions ne soient juridiquement définies. Cela aboutit la plupart du temps, dans les services recomposés, à des juxtapositions de structures internes (pôles), où l'on ne voit pas, sauf rares exceptions, la valeur ajoutée de la réforme.

Les questions que l'on peut se poser peuvent être les suivantes :

- Malgré cette absence de vrai projet politique guidant cette réforme, est-il possible d'en construire un, *a posteriori*, dans les services recomposés, en établissement et en administration centrale ?
- Ce projet peut-il intégrer, complètement et correctement, les missions qui étaient antérieurement les nôtres en matière de Jeunesse, Sport, Education Populaire et Vie Associative, qui, formellement, ne sont pas abrogées ?
- Ce projet peut-il intégrer une valeur ajoutée de service public, du fait des éléments d'autres services qui intègrent les DRJSCS, DDCS et DDCSPP ? Si oui, lesquels ?
- Quel contenu donner dans ce contexte à la cohésion sociale ?
- Comment ce projet politique, construit *a posteriori*, peut-il se mettre en place ? Avec quelle méthode et quels moyens ? Dans les DRJSCS, les DDCS et les DDCSPP ? Dans les établissements du secteur J&S, dans ce qu'il en reste et dans leur nouveau positionnement, ou leurs nouvelles missions ? Dans les liens entre ces services et établissements avec notre nouvelle administration centrale ?
- Avec qui et comment construire et mettre en œuvre ce projet politique de service public ? Du positionnement respectif des différents corps de fonctionnaires ou agents amenés à travailler ensemble ? De leurs nouvelles relations hiérarchiques et fonctionnelles ? De leurs conditions de travail (matériel et rémunération) ?
- Le concept d'ingénierie sociale peut-il être productif et fédérateur pour les personnels du secteur J&S, notamment des personnels d'encadrement ?

Affaires Corporatives

CONGRES — Commission n° 2 Note introductive

Quel avenir pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports ?

Les premières conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et son corollaire - nouveau contexte ministériel avec le rattachement au ministère de la santé, et interministériel avec le livre blanc sur l'avenir de la fonction publique -, viennent profondément bouleverser nos repères et soulèvent de nombreuses interrogations.

Les profonds changements qui sont en cours touchent notre métier, notre positionnement professionnel, notre corps et l'accès aux emplois fonctionnels. Beaucoup plus largement c'est l'ensemble de la fonction publique, en particulier d'Etat, qui est concerné et impacté.

Les réflexions sur l'évolution prévisible du métier reviennent à la commission des affaires professionnelles mais sont toutefois abordées dans le paragraphe D.

A – Positionnement professionnel

S'agissant du positionnement professionnel l'une des questions d'actualité concerne l'organisation de l'encadrement intermédiaire des nouveaux services résultant de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (cf. courrier aux inspecteurs du 15 septembre 2009). Même si beaucoup d'incertitudes demeurent à ce sujet notamment sur les conditions de désignation, de travail et de la situation indemnitaire des personnels qui occuperont ces emplois (non fonctionnels) de type « responsable de pôles », il apparaît indispensable, pour le SEJS, que les membres du corps de l'inspection de la jeunesse et des sports (IJS) revendiquent un positionnement sur ces emplois ou ces fonctions, conformément à notre statut, en particulier la reconnaissance comme corps d'encadrement (cf. art. 3 des statuts, classement en catégorie A+).

Le SEJS s'est battu, à l'époque de l'élaboration de ce statut, pour que l'administration reconnaisse cette compétence d'encadrement des IJS. Il serait très préjudiciable au corps, dans le contexte actuel de restructuration des services et de concurrence exacerbée entre fonctionnaires, alors que les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS) revendiquent aussi cette compétence, que les collègues ne prennent pas les places auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

B – Corps des IJS

Dans ce contexte l'avenir du corps des IJS est également en question. Nous déplorons l'absence de concours de recrutement depuis trois ans, qui est inquiétante car elle pourrait être le signe, avec la résorption de fait de nos effectifs par le non remplacement des départs, d'une mise en extinction du corps. C'est pourquoi nous demandons vigoureusement la réouverture d'un concours en 2010. On nous affirme que nous ne sommes pas un corps en voie d'extinction mais nous jugerons sur des faits et non pas sur des paroles.

Par ailleurs, une fusion du corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS) avec celui des IJS est envisagée. Nous ne sommes pas demandeurs. En l'état, les métiers, le positionnement professionnel, le recrutement et le positionnement indiciaire sont sensiblement différents. Une éventuelle fusion doit se traduire par une amélioration de situation pour chacun des corps concernés, et non pour un seul d'entre eux. Ce doit être une opération « gagnant-gagnant ».

Affaires Corporatives — Note introductive — suite



Les IJS sont très attachés aux missions de l'Etat en matière de jeunesse, de sport, d'éducation populaire et de vie associative, traduites dans leur statut. Elles doivent donc être conservées, et non diluées ou amputées. Il peut être intéressant qu'elles soient enrichies par d'autres missions dans le domaine de la cohésion sociale sans que notre statut particulier soit remis en cause. Pour autant cela entraîne une évolution importante des missions et soulève également les questions de référentiel métier, de conditions de recrutement, ainsi que de la formation initiale et continue, de déroulement de carrière, de grille indiciaire et de régime indemnitaire d'un nouveau corps. En matière indiciaire, sauf à envisager une amélioration, peu probable, de l'indice terminal, c'est par un repyramidage et par une amélioration des taux de promotion que le corps des IJS pourrait trouver un avantage à cette fusion ainsi que par une réévaluation du régime indemnitaire (celui des IASS étant sensiblement plus favorable).

Par ailleurs les revendications qui sont les nôtres depuis plusieurs années et qui avaient fait l'objet d'un avis de principe favorable de l'administration et du cabinet en 2007 demeurent valables, seule l'indemnité de sujétion ayant été enfin actualisée.

C – Les emplois fonctionnels

La RGPP entraîne une **diminution sensible du nombre d'emplois fonctionnels**, même si l'on ne connaît pas encore le nombre de directeurs adjoints dans les futurs services.

La raréfaction de ces emplois (établissements, services) et le caractère interministériel des futurs services conduit non seulement à une forme de concurrence entre plusieurs réseaux mais aussi à des candidatures extérieures aux différents champs d'intervention (ex : administrateurs civils). Le processus de désignation des préfigureurs des futurs services puis de nomination des directeurs devient un parcours du combattant complexe où la recherche de certains équilibres risque parfois de l'emporter sur l'appréciation des mérites de chaque candidat. Il convient également de rappeler que la CAP n'est plus consultée ce qui conduit à l'opacité du système.

Là encore beaucoup de questions restent en suspens notamment le classement de ces emplois et ses conséquences indiciaires et indemnitaires ainsi que le nombre de directeurs adjoints, élément très important dans un contexte de raréfaction des postes.

La question plus technique de la CLUS n'est également pas réglée à ce jour et renvoie en particulier à la situation des collègues qui ne seraient plus sur emplois fonctionnels, dont il est difficile d'évaluer le nombre aujourd'hui. Ces collègues bénéficieraient de la clause de « garantie ministérielle » dont on ne connaît pas encore exactement la durée et le champ d'application (indice, NBI, régime indemnitaire, CLUS).

D- L'évolution du métier

On ne pourra pas faire l'économie d'une approche centrée sur l'analyse prospective du métier et du statut d'emplois qui renvoie à une transversalité et dépasse notre champ d'intervention tel qu'il était structuré jusqu'à peu dans les services déconcentrés. Cela étant, il faudra interroger notre administration centrale sur sa GPEC. Si la marche vers la fusion des corps se confirme, il sera nécessaire, par exemple, de s'interroger sur la logique métier des IASS et des Inspecteurs du Travail. La question des filières avec le maintien des métiers devient déterminante.

Lors de notre dernier congrès, nous affirmions notre volonté de nous positionner comme administrateurs (rappel : les administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche culminent à la HEA et les administrateurs territoriaux à la HEB).

Mais nous revendiquons aussi la spécificité de notre champ d'intervention et notamment de la dimension éducative. Comment concilier alors la tendance inspecteur quasi généraliste (sanitaire, cohésion sociale, jeunesse, sports...) avec la technicité et la spécificité « jeunesse et sports » ?

La RGPP entraîne des évolutions majeures qui concernent très directement les IJS.

Il ne s'agit pas ici de répondre à toutes les questions soulevées mais de pouvoir partager nos analyses.

Texte rédigé par Laurent de LAMARE et Anne SCHIRER



Vie Syndicale

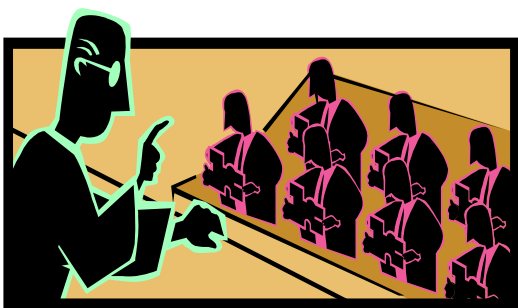
CONGRES — Commission n° 3

Note introductive

Recomposition syndicale et RGPP

Le SEJS est fortement impacté par la RGPP. On peut considérer que, jusqu'à présent, nous restions dans une identification conjointe entre nos champs ministériels, nos services déconcentrés et nos corps et statuts. En d'autres termes, jusqu'à la RGPP, hormis quelques corps généralistes (administrateurs civils...), chaque champs ministériel avait SES services et SES corps.

La RGPP change tout cela.



D'une vingtaine de services départementaux et autant en région, on va passer à environ 4 ou 5 et 9, respectivement. Sans attendre la réduction du nombre de corps qui prolongera « naturellement » la RGPP, la constitution des organigrammes des DDCS, DDPPCS et DRJSCS montre déjà la concurrence qui s'opère sur le pourvoi des emplois de directeurs, d'adjoints et de chefs de pôles. Quant aux mutations prochaines, finies les CAP, c'est la règle de la publication du poste et du recrutement qui prévaudra, confirmant cette concurrence. Le recrutement (!) et la promotion restent flous dans leur gestion centralisée.

Se profile aussi une mise à plat des primes diverses, et une modulation locale peut-être plus importante (quelques points de NBI actuellement, peut-être plus dans le futur, notamment de la part des préfets, institués GRH, de fait).

Parallèlement le dialogue social, qui repose sur les CTP (ministériel, régional ou d'établissement) et les CHSCT verront la refonte de ces comités et de l'élection de leurs représentants.

Un point majeur à considérer : la remise en question de **notre identité, fortement éducative**, avec l'éclatement ou la fusion des services, qui fait écho aux divers remembrements ministériels (*le dernier venant, récemment, sanctionner un certain échec à s'emparer de l'action interministérielle dans le secteur de la Jeunesse, en priorisant clairement la formation et l'emploi des jeunes*). La question de l'approche éducative, véritable marque de fabrique du secteur JSVA, de ses services et des IJS va se poser si nous nous questionnons sur notre nouvelle syndicalisation. Là encore, ce qui se profile du côté des « métiers » et des statuts de la Fonction Publique vise à simplifier autour de familles déjà connues, qui cliveront les spécificités, en réservant sans doute davantage « l'éducatif » à la sphère institutionnelle de l'EN.

Autre avatar à craindre : la séparation de la fusée à trois étages, où les administrations centrales (AC) garderaient un lien fort avec les directions régionales (DR) et laisseraient « dériver » les directions départementales interministérielles (DDI) dans la sphère préfectorale. Plusieurs modes de gestion actuels (notamment des effectifs) laissent penser que notre AC a entamé ce deuil. Reste à savoir si ce mouvement peut être contré par les DR voulant (ou devant) entretenir un lien fort avec les services départementaux opérationnels.

De plus, les organigrammes des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et encore plus des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) prédisposent au "meccano" des dossiers, qui la plupart du temps en cette année zéro, isolent les actions JS dans un ou deux « pôles JS », mais dans certains cas détachent déjà des actions vers d'autres pôles (*les CLHS vers les publics vulnérables par exemple*). Après la nomination des préfets suivants (certains n'ont déjà pas voulu de DDCS dans des départements de plus de 400 000 habitants), le " jeu de bonneteau " aura encore continué, diluant notre identification originelle dans des organisations locales de moins en moins comparables (bornées il est vrai par les concepts de « Cohésion sociale », voire de " Cohésion sociale et protection des populations ").

Vie syndicale — Note introductive — suite

Un choix risque donc de se poser : rester un syndicat de corps (ce que

notre fédération nous impose de fait actuellement) ou aller encore plus vers un syndicat d'emplois-types, tel qu'induit par notre libellé, Syndicat de l'Encadrement JS.

D'un point de vue corporatif, les nombreux coups de boutons et de mépris que nous subissons actuellement montrent **la limite de notre isolement numérique**, même (et parfois surtout) au sein d'une fédération qui peut être amenée à privilégier les intérêts des effectifs les plus importants, en l'occurrence ceux des autres personnels, que nous encadrons.

Devons nous réfléchir, à l'occasion de ce *big bang* des statuts des agents publics, à nous réunir mieux avec d'autres syndicats d'encadrement **A+ (notre seul véritable atout actuellement)**, s'il, en existe réellement ? En cherchant si nous pouvons « sélectionner » ceux dont l'approche de l'intervention publique resterait éducative ? En ce sens, les mariages sous la bannière « cohésion sociale » opèrent une pré sélection mais, il n'apparaît pas forcément que les agents et syndicats des autres cultures administratives s'y sentent la même fibre éducative que nous. Seule une meilleure connaissance le dira. D'autant que nous ne devons pas être les seuls et le seul syndicat à nous poser ces questions.

Il n'y a pas de secret : cette évolution qui nous est imposée nous obligera au compromis, entre ce qu'on perd (une posture professionnelle actuelle résolue... mais très isolée et méprisée) et ce qu'on peut gagner par la fusion, en reconnaissance, quitte à trouver des compromis fédératifs autour de la cohésion sociale avec d'autres syndicats. Nous en sortirons peut-être même re-générés, la nouveauté et le mouvement et « l'autre » n'apportant pas que du négatif. Un bon point à mentionner à ce sujet : nous avons déjà conduit une fusion syndicale récente.

Aussi, on peut difficilement dissocier dans la réflexion syndicale, la prospective sur l'évolution de la syndicalisation, de celle des fusions, disparitions ou évolutions des corps et métiers de l'Etat. Les groupes de travail ministériels annoncés de « fusion des environnements de travail » seront bien la préfiguration de la fusion des corps, en ce qu'ils commenceront à mettre à plat toutes les différences entre corps exerçant des métiers ou occupant des emplois comparables (temps de travail, congés, horaires et pointages, et bien sur, primes diverses...).

Cela pourrait nous conduire à recenser d'abord les corps et les syndicats proches (emplois d'encadrement en DDCS, DDPPCS ou DRJSCS) et à nouer des relations de travail avec eux, à commencer par le syndicat des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (SNIASS).

En terme de calendrier, nous ne devons pas trop attendre, car la déconstruction et la reconstruction sont entamées. Déjà nos collègues et nous-mêmes partons vers des organisations diverses. **Où sera répartie dans un an la population d'IJS qui se retrouvera au congrès syndical de 2009, à Dijon ?** Et deux ou trois ans après, nous aurons encore bougé sur des fonctions plus ou moins proches des services de la cohésion sociale, de même que « nos » pôles en DD et DR accueilleront à la faveur des remplacements, des postulants n'étant pas forcément des IJS.

Finalement, le seul dénominateur qui émerge, c'est la notion de « cohésion sociale ». Et c'est ce marqueur venu de l'organisation « d'en bas » qui pourrait désormais fédérer une approche syndicale de rassemblement autour de fonctions d'encadrement de services administratifs, en filière et en emplois (départementaux, régionaux, en centrale) que nous pourrions connoter avec ambition en y apportant les valeurs éducatives que nous avons pratiquées dans notre pratique professionnelle (tant à l'interne qu'à l'externe).



Texte rédigé par Philippe BERTRAND

	2008	% du budget	BUDGET 2008	% réalisé / budget	2007	% du réalisé
COMPTE DE CHARGES						
60 ACHATS						
TOTAL	- €	0%	1 000,00		3 229,36 €	8%
6001 Matériel	4 050,35 €	0%	300,00		2 330,55 €	6%
6002 Achat de fournitures, papeterie	- €	0%	200,00		328,00 €	1%
6003 Travaux	- €	0%	500,00		570,81 €	1%
6004 Divers	- €	0%			- €	0%
61 SERVICES EXTERIEURS						
TOTAL	830,51 €	2%	900,00	92,28%	66,60 €	0%
6101 Locations et charges locatives	- €	0%			- €	0%
6102 Entretien, réparations	80,51 €	0%	300,00	26,84%	46,10 €	0%
6103 Assurances	- €	0%			- €	0%
6104 Documentation	- €	0%	100,00		20,50 €	0%
6105 Honoraires d'avocats	750,00 €	2%	500,00	150,00%	- €	0%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
TOTAL	36 126,55 €	82%	28 000,00	129,02%	29 798,70 €	70%
6201 Fonctionnement du BN	4 050,35 €	9%	2 000,00	202,52%	1 844,69 €	4%
6202 Frais de transports BN, CN	11 077,51 €	25%	8 000,00	138,47%	9 813,25 €	23%
6203 Frais de transports autres réunions	4 670,48 €	11%	3 000,00	155,68%	2 217,01 €	5%
6204 AG, Congrès	14 005,01 €	32%	14 000,00	100,04%	14 312,49 €	34%
6205 Frais postaux, téléphone	2 216,20 €	5%	1 000,00	221,62%	1 325,16 €	3%
6206 Formation	- €	0%			- €	0%
6207 Publicité, reprographie	- €	0%			- €	0%
6208 Frais de missions, réception	- €	0%			70,70 €	0%
6209	- €	0%			- €	0%
6210 Services bancaires et assimilés	- €	0%			- €	0%
6211 Divers	107,00 €	0%			215,40 €	1%
64 CHARGES DE PERSONNEL						
TOTAL	- €	0%	0,00		100,00 €	0%
6401 Secrétaire	- €	0%			- €	0%
6402	- €	0%			- €	0%
6403 Divers	- €	0%			100,00 €	0%
65 AUTRES CHARGES						
TOTAL	7 040,89 €	16%	7 000,00	100,58%	9 076,85 €	21%
6501 Adhésions	7 040,89 €	16%	7 000,00	100,58%	9 076,85 €	21%
6502	- €	0%			- €	0%
6503 Créances irrécouvrables	- €	0%			- €	0%
6504 Divers (impôts...)	- €	0%			- €	0%
66 CHARGES FINANCIERES						
TOTAL	- €	0%	0,00		- €	0%
6601 Intérêts d'emprunts	- €	0%			- €	0%
6602 Autres charges financières	- €	0%			- €	0%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES						
TOTAL	- €	0%	0,00		- €	0%
6701 Dons, aides accordées	- €	0%			- €	0%
6702 Charges pour manifestations exceptionnelles	- €	0%			- €	0%
68 DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
TOTAL	- €	0%	0,00		- €	0%
6801 Dotations sur amortissements et provisions	- €	0%			- €	0%
TOTAL CHARGES	43 997,95 €		36 900,00	119,24%	42 271,51 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE (si positif)	- €				- €	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	43 997,95 €				42 271,51 €	
COMPTE DE PRODUITS						
70 RECETTES PROPRES						
TOTAL	37 786,43 €	91%	33 900,00	111,46%	26 777,40 €	89%
7001 Cotisations	37 786,43 €	91%	30 900,00	122,29%	20 680,40 €	69%
7002 Participation des congressistes	- €	0%	3 000,00		6 097,00 €	20%
7003 Vente de bioches, pins, caliquots	- €	0%			- €	0%
7004 Produits annexes	- €	0%			- €	0%
74 PARTENARIAT						
TOTAL	700,00 €	2%	1 000,00	70,00%	2 000,00 €	7%
7401 Collectivités locales	700,00 €	2%			- €	0%
7402 Autres partenaires privés	- €	0%	1 000,00		2 000,00 €	7%
7403 Associations partenaires	- €	0%			- €	0%
7404 Syndicats	- €	0%			- €	0%
7405 Etat	- €	0%			- €	0%
7406	- €	0%			- €	0%
75 AUTRES PRODUITS						
TOTAL	1 012,30 €	2%	0,00	#DIV/0!	- €	0%
7501 Aide à l'emploi	- €	0%			- €	0%
7502 Remboursements	260,00 €	1%	0,00		- €	0%
7503 Autres	752,30 €	2%			- €	0%
76 PRODUITS FINANCIERS						
TOTAL	2 117,73 €	5%	2 000,00	105,89%	1 404,63 €	5%
7601 Intérêts compte dépôt	2 117,73 €	5%	2 000,00	105,89%	1 404,63 €	5%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						
TOTAL	- €	0%	0,00		- €	0%
7701 Libéralités, dons	- €	0%			- €	0%
7702 Produits de manifestations exceptionnelles	- €	0%			- €	0%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT						
TOTAL	- €	0%	0,00		- €	0%
7801 Reprises sur amortissement	- €	0%			- €	0%
TOTAL PRODUITS	41 616,46 €		36 900,00	112,78%	30 182,03 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE (si négatif)	- 2 381,49 €				- 12 089,48 €	
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	43 997,95 €				42 271,51 €	

Bilan 2008

ACTIF				PASSIF				
Poste		Brut	Amortissement	Net	Poste			
A - ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles Total 1	- €			CAPITAUX PROPRES	Capital social	1 417,73 €	
	Terrains					Réserve légale		
	Constructions					Réserve statutaire		
	Gros matériel					Report à nouveau	58 400,93 €	
	Véhicules					Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 2 381,49 €	
	Autres					Subventions d'investissement	700,00 €	
	Immobilisations financières Total 2	2 117,73 €				Autres fonds propres		
	Participations					Total capitaux propres Total 1	58 137,17 €	
	Créances rattachées à des participations					PROVIS.	Provisions pour risques	
	Prêts						Provisions pour charges	
Autres immobilisations financières	2 117,73 €			Total provisions Total 2				
Total actif immobilisé Total A = 1+2	2 117,73 €			DETTES	Emprunts			
B - ACTIF CIRCULANT	Stocks Total 3	- €				Dettes financières diverses		
	Avances et acomptes versés					Avances et acomptes reçus		
	Autres stocks					Dettes fournisseurs		
	Créances Total 4	- €				Dettes fiscales et sociales		
	Cotisations non perçues					Dettes sur immob. et comptes rattachés		
	Autres créances					Autres dettes		
	Divers Total 5	56 019,44 €			Total dettes Total 3			
	Disponibilités	97,08 €			Produits constatés d'avance	Total 4		
	Autres	55 922,36 €						
	Total actif circulant Total B = 3+4+5	56 019,44 €						
TOTAL GENERAL ACTIF A+ B	58 137,17 €				TOTAL GENERAL PASSIF 1+2+3+4	58 137,17 €		

Cotisation 2010—Proposition

Classe	Echelon	IB	INM	Durée	écart / INM	Plancher	Plafond	écart / INM	Catégorie	Cotisation	Cotisation	Ecart
										2009	Prop. 2010	2010 - 2009
										en €		en €
2	1	416	369	1		369	428		1	75 €	75 €	0,00 €
	2	457	399	2	30	429	488	60	2	90 €	91 €	1,00 €
	3	510	438	2	39	489	548	60	3	105 €	106 €	1,00 €
	4	582	491	3	53	549	608	60	4	120 €	122 €	2,00 €
	5	659	549	3	58	609	668	60	5	135 €	137 €	2,00 €
	6	750	618	3	69	669	728	60	6	150 €	153 €	3,00 €
	7	801	657	-	39	729	788	60	7	165 €	168 €	3,00 €
1						789	848	60	8	180 €	184 €	4,00 €
	1	780	641	2		849	908	60	9	195 €	199 €	4,00 €
	2	850	694	2	53	909	968	60	10	210 €	215 €	5,00 €
	3	901	733	2	39	969	1028	60	11	225 €	230 €	5,00 €
	4	966	782	3	49	1029	-	60	12	240 €	246 €	6,00 €
IP												
	1	901	733	2					Fourchette	165 €	171 €	5,50 €
	2	966	782	3	49							
	3	1015	820	3	38				Stagiaire	20 €	20 €	0,00 €
	4	HEA	962	3	142							
	éch. sp.	HEB	1057	-	95							
	Fourchette :		688									

Soit une augmentation comprise entre 0 et 6 € par tranche, proportionnellement à l'indice. L'écart moyen entre tranche passe alors de 15 € (2009) à 15,50 € (2010).

Taux et recettes de syndicalisation (2006—2009)

	2006	2007	2008	2009
Nombre de syndiqués	178	168	204	194
Taux de progression / année précédente		-5,62%	21,43%	-4,90%
Total des cotisations	28 049,00 €	24 531,00 €	29 874,20 €	32 765,50 €
Recette moyenne par syndiqué	157,58 €	146,02 €	146,44 €	168,89 €
Nombre total d'IJS (détachés inclus)	430	443	425	405
Taux de syndicalisation	41,40%	37,92%	48,00%	47,90%

(au 29 septembre)

	2009	%	BUDGET 2009	% réalisé	Proposition de BUDGET 2010 (au 15 août 2009)
COMPTE DE CHARGES					
60 ACHATS	TOTAL	- €	0%	1 100,00 €	1 000,00
6001 Matériel		- €	0%	300,00 €	300,00
6002 Achat de fournitures, papeterie		- €	0%	300,00 €	300,00
6003 Travaux		- €	0%	500,00 €	400,00
6004 Divers		- €	0%		
61 SERVICES EXTERIEURS	TOTAL	59,65 €	1%	900,00 €	900,00
6101 Locations et charges locatives		- €	0%		
6102 Entretien, réparations		- €	0%	300,00 €	300,00
6103 Assurances		- €	0%		
6104 Documentation		59,65 €	1%	100,00 €	100,00
6105 Honoraires d'avocats		- €	0%	500,00 €	500,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	TOTAL	6 369,88 €	96%	35 250,00 €	29 000,00
6201 Fonctionnement du BN		1 740,20 €	26%	4 500,00 €	4 000,00
6202 Frais de transports BN, CN		2 628,87 €	40%	9 000,00 €	10 000,00
6203 Frais de transports autres réunions		1 191,03 €	18%	4 000,00 €	3 500,00
6204 AG, Congrès		- €	0%	15 000,00 €	10 000,00
6205 Frais postaux, téléphone		809,78 €	12%	2 000,00 €	1 500,00
6206 Formation		- €	0%		
6207 Publicité, reprographie		- €	0%		
6208 Frais de missions, réception		- €	0%	750,00 €	
6209		- €	0%		
6210 Services bancaires et assimilés		- €	0%		
6211 Divers		- €	0%		
64 CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL	- €	0%	0,00 €	0,00
6401 Secrétariat		- €	0%		
6402		- €	0%		
6403 Divers		- €	0%		
65 AUTRES CHARGES	TOTAL	215,00 €	3%	8 000,00 €	8 000,00 €
6501 Adhésions		215,00 €	3%	8 000,00 €	8 000,00
6502		- €	0%		
6503 Créances irrécouvrables		- €	0%		
6504 Divers (impôts...)		- €	0%		
66 CHARGES FINANCIERES	TOTAL	- €	0%	0,00 €	0,00
6601 Intérêts d'emprunts		- €	0%		
6602 Autres charges financières		- €	0%		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	TOTAL	- €	0%	0,00 €	0,00
6701 Dons, aides accordées		- €	0%		
6702 Charges pour manifestations exceptionnelles		- €	0%		
68 DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	TOTAL	- €	0%	0,00 €	0,00
6801 Dotations sur amortissements et provisions		- €	0%		
TOTAL CHARGES		6 644,53 €		45 250,00	14,68%
RESULTAT DE L'EXERCICE (si positif)		4 572,62 €			
TOTAL GENERAL DES CHARGES		11 217,15 €			
COMPTE DE PRODUITS					
70 RECETTES PROPRES	TOTAL	11 033,30 €	98%	35 000,00 €	31,52%
7001 Cotisations		11 033,30 €	98%	31 000,00 €	35,59%
7002 Participation des congressistes		- €	0%	4 000,00 €	
7003 Vente de bioches, pins, caliquots		- €	0%		3 900,00
7004 Produits annexes		- €	0%		
74 PARTENARIAT	TOTAL	- €	0%	2 000,00 €	1 000,00
7401 Collectivités locales		- €	0%		
7402 Autres partenaires privés		- €	0%	2 000,00 €	1 000,00
7403 Associations partenaires		- €	0%		
7404 Syndicats		- €	0%		
7405 Etat		- €	0%		
7406		- €	0%		
75 AUTRES PRODUITS	TOTAL	183,85 €	2%	6 250,00 €	2,94%
7501 Aide à l'emploi		- €	0%		
7502 Remboursements		183,85 €	2%		#DIV/0!
7503 Autres		- €	0%	6 250,00 €	
76 PRODUITS FINANCIERS	TOTAL	- €	0%	2 000,00 €	2 000,00
7601 Intérêts compte dépôt		- €	0%	2 000,00 €	2 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL	- €	0%	0,00 €	0,00
7701 Libéralités, dons		- €	0%		
7702 Produits de manifestations exceptionnelles		- €	0%		
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT	TOTAL	- €	0%	0,00 €	0,00
7801 Reprises sur amortissement		- €	0%		
TOTAL PRODUITS		11 217,15 €		45 250,00	24,79%
RESULTAT DE L'EXERCICE (si négatif)		- €			
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		11 217,15 €			

Projet de Budget 2010

(établi au 15 août 2009)

Etabli en fonction du compte de résultat 2008, du budget 2009, du compte de résultat 2009 au 15 août 2009 (avant le congrès) et des prévisions de fin de gestion. L'objectif est de parvenir à un compte de résultat équilibré, sans prélèvement sur le capital social (cf. situation de 2008).

**AFFAIRES
CORPORATIVES**
**La revue générale des
effectifs**
**Section Nationale
des Retraités**

Il convient tout d'abord de se reporter à la situation au moment de la mise en œuvre de notre nouveau statut le 1^{er} septembre 2004. Il y avait alors, après reclassement, 446 inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) répartis ainsi :

221 IJS de 2^{ème} classe

112 IJS de 1^{ère} classe

113 IPJS

L'effectif total était stabilisé jusqu'en 2006 (447 IJS au 1^{er} novembre 2006) mais au 31 décembre 2008 il n'y avait plus que 405 IJS. Il faut souligner et dénoncer cette baisse globale des effectifs due à l'absence de recrutement depuis 2007 et à de nombreux départs en retraite compte tenu de notre pyramide des âges. Le rétablissement d'un concours de recrutement en 2010 apparaît donc comme fondamental pour l'avenir de notre corps (cf nos positions et nos interventions sur ce sujet).

A l'issue de la CAP de promotion du 28 avril 2009 la répartition par grade est la suivante :

126 IJS de 2^{ème} classe (139 – 13 promus en 1^{ère} classe)

146 IJS de 1^{ère} classe (141 + 13 nouveaux promus – 8 promus au grade d'inspecteur principal)

133 IPJS (125 + 8 promus) dont 32 à l'échelon spécial

Les départs en retraite prévus dans le courant de l'année 2009 ne sont pas déduits. Il y a toujours un fort embouteillage pour le passage de la 2^{ème} à la 1^{ère} classe (52 collègues remplissaient les conditions statutaires au 31 décembre 2008 et 4 dans l'année 2009) et encore davantage pour l'accès au grade d'inspecteur principal (99 collègues remplissaient les conditions statutaires au 31 décembre 2008 et 9 dans l'année 2009).

Par ailleurs on notera aussi la difficulté d'accès à l'échelon spécial (24 collègues remplissaient les conditions au 31 décembre 2008 et 7 au cours de l'année 2009). Tous les actuels directeurs régionaux qui remplissaient les conditions statutaires ont été promus à l'échelon spécial et sont donc rémunérés à la HEB au titre du corps quelque soit le classement de leur emploi de DRJS.

Les promotions sont encore insuffisantes et certains collègues non promus nous font part de leur sentiment d'inéquité voire d'injustice. Les parcours professionnels de certains promus ne semblent pas a priori plus denses ou plus fournis que d'autres collègues non retenus par l'administration.

Il est incontestable que le statut de 2004 produit progressivement des effets positifs et que l'équilibre des trois grades évolue globalement favorablement mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour améliorer la situation.

Laurent de LAMARE

Il y a quarante ans

Le directeur d'un établissement d'enseignement technique appelle l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports et lui tient à peu près ce langage : " Je suis en train de faire construire ma maison pour la retraite avec une piscine, et je m'aperçois que la piscine ne représente pas une dépense considérable. Alors j'ai pensé à mes élèves et je me suis dit que, avec les crédits d'apprentissage, en engageant mes élèves dans ce projet, ma coopérative aidant, il serait possible de réaliser un tel équipement pour l'établissement ".



L'inspecteur ne manque pas d'exposer toutes les difficultés du projet. Il détaille les obligations du fonctionnement. Il rappelle les règles de la surveillance des baignades et de l'encadrement de l'enseignement de la natation. Il conclut en insistant sur les charges de gestion qui dureront plus que le chantier.

Le directeur, opiniâtre, affirme qu'il a bien prévu toutes les conséquences de son projet et qu'il pourra gérer. Il termine en demandant s'il peut espérer une petite aide au titre de l'investissement. L'inspecteur rappelle ses inquiétudes et réserves mais n'écarte pas cette dernière possibilité.

Dix minutes plus tard, l'inspecteur d'Académie appelle l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports et lui dit : " Je viens d'avoir au téléphone M. X, directeur d'un établissement technique, qui me décrit un projet de construction de piscine. C'est une folie ! Il me précise que vous l'encouragez. Qu'en est-il ? "

Alors l'inspecteur répond : " Il n'est pas possible d'imaginer que je décourage une initiative aussi généreuse. Toutes les réserves ont été formulées. Soyez-en convaincu. Mais au service de la Jeunesse et des Sports, nous encourageons souvent des aventures qui peuvent être qualifiées de folie. A côté d'un ministère rationnel et sage comme celui chargé de l'Education, le gouvernement a prévu une structure qui existe sans doute aussi pour encourager des initiatives, même peu rationnelles. On peut d'ailleurs imaginer que la piscine ne sera pas construite ".

Ce souvenir est un exemple de ce que fut l'aventure Jeunesse et Sports, alors que nous étions un service départemental auprès de l'inspection académique.

Gilbert BARRILLON
Inspecteur Général honoraire

Août 2009

Ce fut "JEUNESSE ET SPORTS "

Il y a quarante ans, en département de Vaucluse, le service Jeunesse et Sports était assez proche du Festival d'Avignon : Paul PUAUX, adjoint de Jean VILAR, était détaché sur un poste d'assistant départemental d'Education Populaire et de Jeunesse.

Le responsable d'une association d'Education Populaire demande au service si son association peut être aidée pour l'organisation d'un camp d'une dizaine de jours destiné à accueillir des enfants lourdement handicapés afin de soulager des familles.

Accord est donné.

Lors d'une visite, je découvre une dizaine de pré-adolescents installés sous tente, tous dans un état de santé que je n'imaginai pas : aucun n'était autonome dans ses mouvements élémentaires ; l'encadrement faisait face et je ne pouvais que dire mon admiration devant un tel engagement.

Le responsable du camp me dit : les jeunes aimeraient assister au spectacle de BEJART. Que pouvez-vous faire ?

Je téléphone à Paul PUAUX et fais part de cette demande.

Le soir même, dans le Palais des Papes, je découvre tous ces jeunes handicapés sur leurs lits métalliques à roulettes, placés sur la scène même où se produisent les danseurs de BEJART.

Peut-être assurions nous déjà de la cohésion sociale ?

Gilbert BARRILLON

Edouard SOLAL, Monsieur Nord en Forme

Hommage à nos Collègues disparus

Avec le décès d'Edouard SOLAL, s'en est allé en toute discrétion l'un des pionniers de la santé par l'activité physique et sportive. Le 14 avril 2009 à l'aube de ses 90 ans le « père » de « Nord en Forme » et des « Sports point Un » terminait un parcours d'une fécondité exemplaire. Dans l'administration de l'Etat sous le label « Jeunesse et Sport » il fut un redouté mais très respecté directeur départemental de 1962 à 1979. Militant pour une éducation physique à tous les âges de la vie, il a heureusement prolongé sa carrière d'homme d'action et de créateur par une recherche universitaire historique et pédagogique qui constituera un précieux héritage. Son décès interpelle nos pratiques d'aujourd'hui ! Ceux qui furent les témoins de ses combats sont incités à faire bénéficiaire de l'inventaire précis des réalisations de ce visionnaire dont l'audace caractérise les « trente glorieuses ».

Profondément marqué par la misère physique des enfants pauvres de l'Algérois puis de la classe laborieuse du Nord, Edouard SOLAL était resté le spécimen attachant de ces instituteurs « Hussards de la République » missionnés pour changer les conditions de la vie de chacun. Il assenait avec constance une idée simple : la santé est un trésor commun que les pouvoirs publics doivent équitablement faire fructifier au profit de tous. Pour cela une activité physique tout au long de la vie est un besoin vital. L'un des buts principaux de l'école est d'en transmettre le goût et les habiletés.

Avant 1981 « Jeunesse et Sport » avait pour rôle précisément de faire le lien entre l'éducation physique et sportive du temps scolaire (souvenez-vous le tiers-temps pédagogique) et la vie associative tout au long de la vie. Aux détracteurs de la compétition sportive il disait : « retirer le jeu de la vie d'un enfant vous l'emprisonnez, retirez le sport à un adolescent vous l'enfermez devant sa glace, retirez l'activité physique à un adulte, il prend la forme de sa voiture... ». Pour définir le sport il mettait en avant quatre dimensions incontournables d'une activité physique dite sportive : le dépassement, la rencontre, le plaisir, la règle. Le sport n'est pas une aliénation. Le désir d'un plaisir moteur est un accomplissement. Plutôt que d'en faire une spéculation intellectuelle dont il se méfiait, il avait à cœur d'organiser ce désir de sport en vrai grandeur. Deux initiatives fondamentales en résulteront : la création systématique d'écoles de sport sur tout le territoire départemental en prolongement de l'école primaire : les « Sports Points Un » et le quadrillage généralisé de tous les quartiers et de tous les bourgs ruraux par des sections de gymnastique d'entretien pour adulte (dite aussi gymnastique volontaire).

Pour les enfants il a su cristalliser les moyens et les compétences de l'école, de la municipalité, des clubs locaux. Il avait un profond respect pour cette conjonction indispensable du professionnalisme des éducateurs et de l'engagement militant des bénévoles. Chez lui l'USEP, le club civil, l'élu municipal étaient l'autre face indispensable du travail méthodique produit par les enseignants. Commandeur des Palmes Académiques, il a été reconnu par des Recteurs et des Inspecteurs d'Académie de grand talent comme le vigilant défenseur de la mission irréductible de l'école comme foyer d'épanouissement physique autant qu'intellectuel.

Pour les adultes, Edouard SOLAL a eu très vite l'intuition que le bien-être et la santé des plus éloignés du loisirs sportif était une ardente obligation de justice sociale. C'est l'une des clefs du financement durable de la solidarité. « Seule l'activité physique régulière de tous, tout au long de la vie comblera le trou de la sécurité sociale » confiait-il avec malice. Son inlassable énergie avait fédéré autour du concept de « Sport pour Tous » l'ensemble des contributions bénévoles. (...) Le Conseil Général du Nord a puissamment relayé cette politique en équipant et en gérant des bases de plein air. C'est à Edouard SOLAL également que l'on doit la conjonction des initiatives du milieu médical et des éducateurs sportifs. Au début des années 80 le rendez-vous annuel des « Parcours du Cœur » rassemblait plus de 45 000 Nordistes manifestant leur plaisir de marcher et courir pour la santé. (...).

Edouard SOLAL avait un sens aigu de la communication. Une politique ambitieuse du « Sport pour Tous » avait besoin d'un slogan fédérateur. Il l'avait trouvé. C'est celui qui secrètement anime encore bien des énergies dans le département du Nord. Monsieur SOLAL avait appelé sa politique : « NORD en FORME ». La grande distribution en a d'ailleurs très vite perçu le pouvoir évocateur. Si les forces vives du Nord sont « à fond » pour que les Ch'tis soient tout au long de leur vie « en forme »... on le doit en grande partie à ces hommes et ces femmes dont l'engagement s'est concrétisé grâce à Monsieur Nord en Forme.

Ce pionnier du Sport pour Tous s'en est allé mais ses analyses visionnaires restent plus que jamais d'actualité. En pleine crise des charbonnages et du textile il avait eu l'audace de continuer à œuvrer au bien-être et à la Santé de Tous. Que tous puissent rester « en forme » afin d'affronter un 21^e siècle dont les mutations sont décidément aussi exigeantes !

Les Ch'tis ne doivent pas oublier Edouard SOLAL et son message.

Jean-Marie THEPOT

Le SEJS a appris le décès de Jean-Claude CHAMPIN, le 4 août dernier, à la suite d'une longue maladie.

Jean-Claude CHAMPIN était le chef du service de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports, et venait de partir en retraite, quelques mois plus tôt.

Le SEJS a adressé à sa famille et à ses proches ses profondes condoléances. Eric LEDOS représentait le syndicat aux obsèques, qui se sont tenues le 8 août.

Le SEJS a appris courant 2009 qu'Eugénie DEJEAN est décédée le 22 décembre dernier. Elle était âgée de 91 ans.

Elle était issue du concours de recrutement de 1967 et avait exercé à la DD, puis à la DR de Bordeaux. Elle fut ensuite nommée inspectrice principale pédagogique (IPP) à CAEN, de 1972 à 1975. Puis elle fut mutée à Toulouse, en ensuite Bordeaux, toujours comme IPP. Elle prit sa retraite en 1980.

Le SEJS adresse à sa famille et à ses proches ses profondes condoléances.

POUVOIR

Pour l'Assemblée Générale du SEJS des 22 au 24 octobre 2009
- DIJON -

(A photocopier, renseigner et renvoyer, si nécessaire)

NOM : Prénom :

Donne pouvoir à

(Nom et prénom du collègue présent à l'assemblée générale)

pour me représenter et participer en mes lieux et place à tous votes organisés durant l'assemblée générale

Fait à , le

Signature :

(Chaque membre du syndicat peut disposer, pour les votes en AG à bulletin secret, d'autant de voix supplémentaires que de syndiqués lui ayant donné mandat dans la limite de quatre - L'AG ordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres adhérents à jour de leur cotisation est présente ou représentée - article 16 des statuts).

Nota : L'ensemble des pouvoirs sont à remettre en début de congrès à la commission des pouvoirs et des votes, qui les valide en vérifiant s'ils correspondent à des collègues à jour de leur cotisation, et le mentionne sur chaque pouvoir. Ils sont ensuite remis aux porteurs des pouvoirs pour en faire usage lors du ou des votes.

Les pouvoirs non nominatifs sont répartis aux membres du BN présents à l'AG, puis aux membres du CN, puis aux congressistes, par ordre alphabétique, dans la limite de quatre, au total, par personne (article 6 du règlement intérieur du congrès).

Si vous ne pouvez venir au congrès, remettez votre pouvoir à un collègue qui s'y rend !

A défaut, renvoyer votre pouvoir daté et signé, sans renseigner la zone « Donne pouvoir à ... », par voie postale ou par courriel, sous format pdf ou word, au permanent du syndicat, Michel CHAUCHEAU, 46 av. Mme d'Houdetot, 95600 EAUBONNE - michel.chauveau@jeunesse-sports.gouv.fr